BELGIQUE - BELGIË
P.P.
1050 BRUXELLES 5
BC 5770

Justice & Démocratie

RCN

Rapport d'activités 2012

Le Bulletin n°42 — Quatrième trimestre 2013

© C. Lefkochir

Bureau de dépôt: 1050 Bruxelles 5 [P 302089]

Contacts

www.rcn-ong.be

SIÈGE - BRUXELLES
Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles
Tel. :+32 (0)2 347 02 70 Fax+32 (0)2 347 77 99

Réalisation du Rapport d'activités : Louise Carlier

Editeur responsable : Martien Schotsmans (martien.schotsmans@rcn-ong.be)

Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque, veuillez nous contacter à l'adresse :

bulletin@rcn-ong.be

Sommaire

3 **Editorial**

4 **Le mot du Président**

6 **RCN Justice & Démocratie en bref**

8 **Burundi**

13 **République démocratique du Congo**

17 **Rwanda**

20 **South Sudan**

23 **Belgique (Projet Nord)**

28 **Equipes actuelles, bailleurs et partenaires**

29 **Publication RCN J&D**
Visuels du Rapport

30 **Rapport financier**

Visuel de couverture : Costa Lefkochir

Editorial

En 2012, RCN Justice & Démocratie a poursuivi ses activités en Afrique Centrale, au Sud Sudan et en Belgique. En République Démocratique du Congo (RDC), la mise en œuvre des projets sur la justice de proximité et sur la liberté d'expression a continué. En outre, un nouveau programme de large envergure de renforcement de la justice à l'Est du Congo a été entamé fin 2012, bien que la situation sécuritaire n'ait pas permis la mise en œuvre des activités avant 2013. Toujours en RDC, RCN Justice & Démocratie a organisé une conférence en vue de faire un état des lieux des dix premières années de la Cour Pénale Internationale.

Au Burundi, le projet pour améliorer la qualité de la justice de proximité a continué, tandis que le projet sur la protection des personnes albinos a été clôturé avec la publication d'un bel ouvrage photographique. Toujours au Burundi, RCN Justice & Démocratie a poursuivi ses activités dans le cadre de la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle, dont notamment l'organisation d'un colloque intitulé « JusticeS transionnelleS ».

Au Rwanda, le projet sur l'accès des femmes à la terre a été poursuivi et complété par le démarrage d'un projet ambitieux, qui vise le renforcement de la prévention et de la résolution des conflits fonciers, basé sur un projet pilote concernant la justice communautaire finalisé en 2012.

Au Sud Soudan, le programme de formation de procureurs et de conseils judicaires a été clôturé en juillet 2012. Finalement, le programme Nord a poursuivi les activités de sensibilisation du public belge sur la problématique des crimes internationaux, à travers des émissions radiophoniques de la série « Si c'est là, c'est ici » et de sessions de sensibilisation dans les écoles secondaires, pour lesquelles des outils pédagogiques adaptés ont été conçus.

Pour le futur, nous envisageons de développer des interventions dans d'autres zones géographiques, en vue de partager notre expertise en matière de justice de proximité, et de justices transitionnelles (au sens pluriel). Ce partage d'expertise est d'ailleurs réciproque, comme dans les sociétés où la justice formelle est absente, imparfaite ou inaccessible, et où les populations font souvent appel à des mécanismes de règlement de conflit représentant un mixe de valeurs traditionnelles, spirituelles et universelles, dont évidemment les droits de l'homme. Intervenir dans le domaine de la justice en prenant en compte cette réalité du pluri-juridisme permet d'ouvrir notre regard à cette richesse et d'apprendre, de découvrir les liens entre ces justices ou d'en développer, pour que les unes renforcent les autres et se complètent, au profit des personnes vulnérables qui en ont le plus besoin, dont les femmes et les enfants, les paysans, les victimes des crimes et les personnes en détention.

Maintenir la qualité du travail, diversifier les zones d'intervention et les axes d'intervention, rendre plus visible les activités de RCN Justice & Démocratie, à travers nos publications, à travers l'organisation de débats ou de séminaires, mieux exploiter le lien entre les programmes Sud et le programme Nord, étendre nos activités vers un public néerlandophone et anglophone, continuer à analyser l'impact de nos interventions et en partager les résultats, maintenir une réflexion continue en interne afin d'améliorer notre organisation… autant de travail, autant d'efforts qui sont nécessaires.

Je tiens à remercier l'ensemble du staff de nos équipes sur le terrain et au siège pour leur travail remarquable et leur engagement. Je remercie également les membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, qui continuent à œuvrer avec enthousiasme pour réaliser les objectifs de l'organisation. Finalement, je tiens aussi à remercier nos partenaires dans les pays d'intervention, ainsi que nos bailleurs de fonds, qui nous apportent un soutien précieux, bien au-delà de leur appui financier.

Je souhaite à RCN Justice & Démocratie et à nous tous que les années à venir nous apportent le juste équilibre d'idéalisme et de réalisme pour continuer à nous battre afin que les populations dans nos pays d'intervention puissent bénéficier d'une justice de proximité et de transition de qualité.

Martien Schotsmans,
Directeur

Le mot du Président

« Le devoir d'être unique faisant partie de notre culture, nous voilà pris dans un étau : comment se différencier et être conforme à la fois ? »

Récemment, une connaissance me demandait quels intellectuels-chercheurs avaient pesé dans la politique des coopérations à l'égard de la République Démocratique du Congo. J'ai élargi sa question aux autres pays des Grands Lacs.

Un article écrit il y a quelques années par « une chercheur » (justement) énonçait l'hypothèse d'un univers consensuel déchiré entre la nécessité de l'efficacité de l'aide et l'innovation. Une sorte d'arène de sens était dessinée qui permet à chacun de participer à la fête quelle que soit son idéologie, dès le moment où il comprend les règles de la bonne gouvernance, la marraine bienveillante que nous nous sommes tous trouvée après la guerre froide.

Les concepts très larges d'Etat de droit, de droits de l'Homme, de transition démocratique ont l'avantage de faciliter la coordination des aides, lesquelles plutôt que de se coordonner, finissent inévitablement par se confondre voire à être identiques. Et tous les demandeurs de fonds (bureaux d'études, coopérations nationales, ONGI) d'apprendre et maîtriser cet espéranto de la coopération, si bien que pour les départager on est parfois bien en peine.

Le devoir d'être unique faisant partie de notre culture, nous voilà pris dans un étau : comment se différencier et être conforme à la fois ? En effet cela parait bien compliqué.
Certes, il y a des espaces possibles pour montrer son originalité, comme celui de la communication. C'est dans ses formes que se nichent nos différences. Certaines publicités sont moins même consensuelles que les produits qu'elles vantent.

Une autre différenciation possible réside dans la spécialisation des procédures, des évaluations, des mesures : chaque coopération y va de son cadre logique, de ses colonnes d'indicateurs, de ses plans d'action et de ses outils de gestion et revendique une spécificité qui devient incontournable.

C'est donc dans la technicité et la communication que les différences se marquent. Certains appellent cela de l'identité. J'y vois plutôt de « l'identicité ».

Pour en revenir à la question, comment est-il possible pour un intellectuel de peser sur la politique des coopérations ? Se vulgariser lui-même est déjà un exercice qui demande beaucoup de modestie. Au risque de simplifier leur propre pensée, certains le font. Mais la plupart du temps, les propositions restent dans leurs cartons. La création reste marginale, car elle comporte un risque que le maintien de « l'arène des sens » ne permet pas. Pourquoi ? Le mur de Berlin est tombé, certes, mais sur qui finalement? N'est-ce pas sur « le politique »?

« Le » politique au sens noble est fort absent, nous l'avons voulu ainsi, mais pourrons-nous nous passer du politique encore longtemps ? Et les univers cloisonnés de la recherche et de la politique continueront-ils à fonctionner sans réelle passerelle ?

En matière de développement du droit, tout le monde sait que l'exécution des décisions judiciaires en RDC est faible. Tout le monde sait que la majorité des conflits sont générés au niveau de l'accès et l'usage de la terre, tout le monde prétend lutter contre la pauvreté et personne ne défend l'idée de prendre réellement à bras le corps le problème de l'effectivité des lois et des jugements.

De même tout le monde sait que la temporalité du processus de démocratisation est une dimension importante de la politique de l'aide et rien ne semble l'intérioriser dans les programmations. De même tout le monde est averti des mécanismes dits de corruption, mais ici aussi, rien ne semble diriger la lutte contre elle d'une manière cohérente.

Cela se voit assez clairement dans la rédaction des programmes au niveau des hypothèses du cadre logique. Très souvent négligées, elles servent à postériori à expliquer les échecs (« le gouvernement n'a pas manifesté sa volonté de… »). L'interprétation des conditionnalités est un autre exemple de grande « flexibilité » quand ce n'est pas carrément de la complaisance. Et que de rapports de force tapis derrière le concept de partenariat, que nous déclinons, les uns et les autres, dans des termes quasi aussi brutaux qu'il y a un siècle, siècle dont nous dénonçons les injustices avec d'autant plus d'ardeur que nous restons aveugles à celles plus difficiles à lire qui se passent devant nos yeux.

Le dernier rapport de la cour des comptes de l'Union européenne sur l'aide en RDC est un symptôme de ce malaise. Beaucoup d'impensés s'y expriment : la qualité du partenariat, la complexité de certaines procédures, le manque de

transparence, le caractère inadapté et finalement inefficace de l'aide.

Finalement, cette mise à l'écart est-elle totale ? Peut-être certains intellectuels ont-ils fini par faire triompher pour quelques années encore une idéologie : radicalement libérale et antisociale, cette idéologie se sert de l'état de droit, et des droits de l'homme comme les colonialistes se servaient des droits universels. Ce seraient alors des penseurs qui nous auraient convaincus que la pensée est inutile.

Et RCN Justice & Démocratie dans tout cela ?

Avons-nous résisté à la conformité ou avons-nous été de bons élèves ? Avons-nous créé ou avons-nous refait du même ? Avons-nous osé ou avons-nous craint ? Avons-nous préféré survivre ou avons-nous été libres ? Avons-nous privilégié nos questions égotiques ou nos questions fondatrices, avons-nous été identiques à nous-même ou avons-nous risqué d'être hors de nous-mêmes ? Avons-nous été technocratiques ou politiques ?

Nous ne sommes pas toujours forts. Que de contradictions à vivre tant bien que mal ! A chaque acteur, à chaque administrateur, à chaque membre de RCN Justice & Démocratie de juger, à chaque lecteur de juger. A nous de les interroger encore et encore. La faute serait de ne pas le faire. Vu sous cet angle, restons dans le doute, dans l'inconfort.

Osons même penser que la politique des coopérations est pertinente et que notre influence sur elle est réelle. Parce que nous travaillons sur les droits économiques et sociaux et la justice des « petites gens » au Rwanda, parce que nous croyons à la justice transitionnelle et luttons contre les discriminations à l'égard des albinos au Burundi, parce que nous appuyons des journalistes à exercer leur droit d'informer et interrogeons en profondeur l'effectivité du droit en RDC, parce que, en quête d'une universalité honnête, nous interrogeons les valeurs de notre civilisation et les diffusons dans les écoles en Belgique, parce que nous cherchons à comprendre l'énigme du passage à l'acte criminel en rencontrant leurs auteurs, parce que nous avançons entre l'ombre et la lumière, assez sages et fous pour explorer les ombres de la justice et de la démocratie, fussent-elles parfois spectrales.

Pierre Vincke,
Président

RCN Justice & Démocratie en bref

Qui sommes-nous?

RCN Justice & Démocratie est une ONG basée à Bruxelles, née en 1994 au lendemain du génocide des Tutsi et des massacres des Hutu modérés au Rwanda.

Elle s'est fondée sur la conviction que les hommes ne peuvent construire la justice qu'à partir d'un échange de parole garantie pour chacun: le droit ne mène à plus de justice que s'il naît de la discussion et s'il la permet. Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont peu à peu en danger de déshumanisation.

Pour prévenir ou guérir de telles crises, RCN Justice & Démocratie accompagne l'institution ou la restauration de la justice et d'espaces publics.

Notre vision

Il n'y a pas de société sans justice

Pour servir la société et les personnes au niveau local et international, RCN Justice & Démocratie doit:

- S'adapter aux réalités et besoins sociaux, économiques et culturels ;
- Permettre le dialogue et le maintien du lien social ;
- Etre accessible à tous ;
- Instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi ;
- Lutter contre l'impunité des crimes les plus graves ;
- Respecter les principes de l'Etat de droit.

Notre mission et nos objectifs

RCN Justice & Démocratie contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue:

- **D'améliorer l'offre de justice** : soutenir la (re)construction de systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces en renforçant les capacités des magistrats et des autres agents des services publics et en stimulant l'interaction et les échanges entre les différentes structures du système de justice, y compris les organismes de contrôle et les institutions traditionnelles.

- **De renforcer la demande de justice** : renforcer la capacité des citoyens et des organisations de la société civile à connaître, défendre et revendiquer leurs droits, devoirs et responsabilités.

- **De contribuer au renforcement du droit et de la qualité des politiques de justice** : appuyer le recueil et l'analyse d'informations objectives sur le fonctionnement et la perception du système judiciaire et plaider auprès des autorités nationales compétentes et des acteurs internationaux pour l'amélioration du cadre normatif et des politiques de justice.

Notre approche et nos principes de travail

Une stimulation du **dialogue démocratique** entre les citoyens, les organisations de la société civile et les autorités publiques favorisant la construction concertée et continue du droit et des pratiques de justice.

Des relations **de partenariat à long terme**, basées sur la consultation et la participation des acteurs de terrain, des institutions publiques et des bénéficiaires : cette approche contribue à la pertinence et à l'appropriation des actions et facilite l'identification et le renforcement des dynamiques de changement.

Une **approche multidisciplinaire** adaptée aux réalités sociales et culturelles : l'appui à la justice et à l'Etat de droit est renforcé par des analyses où l'anthropologie, la sociologie permettent de mieux inscrire les actions dans les réalités des contextes d'intervention (modes d'exercices de la justice, besoins des populations, demande de justice).

Une réflexion sur le **pluri-juridisme** : recherche d'une articulation cohérente entre les systèmes juridiques traditionnels et ceux d'inspiration occidentale, en vue d'une appropriation la plus large possible du droit et de la justice par la population.

Des interventions basées sur le principe du **rôle du tiers** : le tiers est la figure de référence qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu confiance dans la parole de l'autre d'oser renouer le dialogue.

Une attention particulière à **la mémoire** individuelle et collective et à sa transmission à travers les arts de la parole (théâtre, contes, radio, …).

Un plaidoyer dans **l'énonciation plutôt que la dénonciation**, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires publics et la société civile.

Nos activités en 2012

Projets

« Pour une justice conciliatrice de proximité »

« Promotion et protection des personnes albinos au Burundi »

« Etude sur la situation des conflits fonciers au Burundi »

Moyens financiers

601.398 €

Partenaires financiers

Direction générale belge de la Coopération au Développement (DGD)

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) suisse

L'Union européenne

Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse

Burundi

Capitale: Bujumbura

Superficie: 27 830 km²

Population : 8,5 millions (Banque mondiale, 2012)

PIB/hab. : 251$ (Banque mondiale)

IDH : 0,355 (178/187) (PNUD, 2012)

Contexte [1]

Le 1er juillet 2012, le Burundi a célébré avec faste ses cinquante ans d'indépendance lors de cérémonies officielles, en présence de nombreuses personnalités étrangères.

La situation politique est néanmoins restée tendue tout au long de l'année 2012. Suite au contentieux sur les élections communales de 2010, huit partis de l'opposition s'étaient retirés du processus électoral, laissant le président sortant Pierre Nkurunziza seul candidat en lice, et entraînant la rupture du dialogue politique entre la majorité des partis de l'opposition et le pouvoir en place, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de défense de la démocratie(CNDD-FDD). En 2012, après deux ans d'impasse politique, l'opposition qui s'est organisée au sein de l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC)[2] apparaît très affaiblie. Tandis que la répression des militants se poursuit, les principaux dirigeants d'opposition renoncent à rentrer d'exil, au risque d'être exclus des élections de 2015. Des initiatives sont cependant prises en mai et octobre 2012 pour renouer le dialogue politique. Sous l'impulsion de l'ONG « Initiatives et Changements », la plupart des partis de l'opposition et deux parlementaires du parti au pouvoir se réunissent à Caux en Suisse, du 28 mai au 2 juin 2012. Cet atelier permet de discuter des points de discorde mais n'aboutit pas à la signature d'une déclaration conjointe, tel qu'initialement prévu. En octobre 2012, une Conférence internationale entre le gouvernement burundais et ses bailleurs de fonds se tient à Genève pour le financement du nouveau Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de seconde génération (2012-2015). A cette occasion, le gouvernement burundais s'engage à renforcer le processus démocratique et à garantir la bonne conduite des prochaines élections, comprenant le libre fonctionnement des partis et la libre participation de tous au processus électoral.

Au niveau sécuritaire, les exécutions extrajudiciaires à l'encontre des militants de l'opposition, quoiqu'en baisse, se poursuivent encore. Juvénal Havyarimana, un élève de secondaire et membre du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), est emprisonné en novembre 2011 pour son appartenance présumée à des groupes armés. Il est acquitté et libéré en mars 2012 avant d'être retrouvé mort un mois plus tard[3]. Mi-octobre 2012, cinq cadavres sont également retrouvés près du Lac Tanganyika. Trois d'entre eux étaient des opposants présumés. En outre, des cas d'intimidations et d'arrestations arbitraires sont également recensés. François Nyamoya, avocat au barreau de Bujumbura et secrétaire général du MSD, est ainsi incarcéré en juillet 2011. Il sera libéré le 17 février 2012, après sept mois de détention arbitraire, selon les Nations Unies. La violence dépasse en outre les frontières du pays avec la persistance des Forces Nationales de Libération (FNL) qui constituent la dernière rébellion armée active en 2012.

Installée dans la province congolaise du Sud-Kivu depuis 2010 et soutenue par plusieurs groupes locaux, la rebellion des FNL s'est introduite plusieurs fois en 2012 en territoire burundais dans le but de s'installer dans le Nord-Ouest du pays. La Force de Défense Nationale du Burundi (FND) et les Forces Armées de la RDC (FARDC) lancent alors régulièrement des opérations dela

conjointes à l'encontre du groupe rebelle.[4]

L'année 2012 a également été marquée par la persistance des pressions exercées sur certains médias et sur la société civile, et tendant à censurer la couverture des violences politiques et des affaires de corruption. Le président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME), une organisation de lutte contre la corruption, et le représentant légal de l'Association pour la Protection des Droits Humains (APRODH), une association des droits de l'homme spécialement active dans la lutte des détentions arbitraires, ont du se soumettre à diverses convocations et comparutions judiciaires depuis deux ans. Dans le même ordre, le président de l'organisation anti-corruption Parcem (Faustis Ndikumana) a été condamné en juillet 2012 à une peine de cinq ans de prison ferme après avoir dénoncé le versement de pots-de-vin dans le recrutement des magistrats. Cette décision a provoqué de vives tensions entre le gouvernement burundais et ses bailleurs internationaux. Au niveau des médias, la répression judiciaire s'est manifestée en juin 2012, avec la condamnation à la prison à perpétuité du journaliste burundais Hassan Ruvaki, correspondant de Radio France internationale, pour « complicité d'actes de terrorisme » en raison de sa présence dans un camp tanzanien d'entrainement du Front de Restauration de la Démocratie (FRD) alors qu'il y réalisait des entretiens à titre professionnel.

Enfin, si le processus de justice transitionnelle a connu quelques avancées en 2012, celles-ci ne se révèlent pas être à la hauteur des attentes exprimées par la société burundaise lors notamment des consultations nationales de 2009. Tandis que le Comité technique chargé de la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) avait remis au gouvernement en octobre 2011 un avant-projet de loi portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement de la CVR, le texte adopté en conseil des ministres en novembre 2012 s'est retrouvé largement appauvri, rejetant toute référence aux poursuites judicaires qui pourraient découler des travaux de la future CVR. La perspective d'instaurer un Tribunal spécial pour le Burundi semble ainsi être inexorablement écartée par le gouvernement qui préconise la voie du pardon et de la réconciliation plutôt que celui de la lutte contre l'impunité des hauts responsables des crimes. Le texte transmis au Parlement en décembre 2012 devait encore être voté en 2013.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

Depuis l'ouverture de RCN Justice & Démocratie au Burundi (2000), les programmes mis en œuvre ont toujours poursuivi l'objectif d'amélioration de l'offre et de la demande du secteur judiciaire, tout en contribuant à la restauration progressive d'une justice et d'espaces de parole garantis par les institutions nationales. Ainsi, outre les efforts entrepris pour le renforcement des juridictions de proximité et pour un meilleur accès au droit et aux institutions judiciaires pour les justiciables, RCN J&D s'est également impliqué dans un volet « transformation du conflit et libération de la parole » visant à tenir compte de la voix de la population burundaise dans le processus de paix et de réconciliation du pays. En termes d'amélioration de l'offre de la justice, les activités mises en œuvre au Burundi ont, au fil des programmes, principalement visé la formation des acteurs du secteur judiciaire et le soutien aux juridictions en documentation juridique, en matériaux et en équipements. Dans cette continuité, l'équipe de RCN J&D a également réalisé d'importantes études juridiques abordant des problématiques variées (foncier, justice de proximité, chaine pénale,...). Ces différentes recherches, dont la légitimité est solidement reconnue, ont permis d'alimenter des réflexions au sein du secteur judiciaire, tout en impulsant une amélioration des pratiques et une réforme de la justice de proximité.

L'équipe de RCN J&D au Burundi en 2012

Parallèlement, dans le but de renforcer la demande de la justice, les programmes de RCN J&D visent également toujours à soutenir la société civile burundaise vers une meilleure compréhension des droits de ses citoyens et de la manière de les défendre.

Burundi

Quelques chiffres

« Pour une justice conciliatrice de proximité »

Poursuite de la production d'une série de 10 documentaires radiophoniques sur l'histoire de la justice, à diffuser sur 6 radios de couverture nationale

30 animations communales ont réuni 857 participants (39% de femmes), et du matériel a été distribué aux animateurs (lecteurs cassettes, sketchs sur cassettes, matériel bureaucratique, t-shirts)

28 formations de 3 jours pour 964 membres des Comités de Protection de l'Enfance de la province de Makamba, complétées de 9 séances de sensibilisation d'une journée sur les droits de l'enfant, qui ont réuni 354 participants

10 ateliers de concertation communale entre mai et septembre 2012 dans 3 provinces du pays pour clarifier la répartition des compétences de chacun

Production de dépliants thématiques, de calendrier portant des définitions de la justice transitionnelle et un set de posters de sensibilisation sur les personnes albinos diffusés en 23.000 exemplaires

Les activités de 2012

Poursuite du projet « Pour une justice conciliatrice de proximité » 2011 – 2013, financé par la DGD belge et la DFAE suisse

Débuté en juin 2011, ce projet s'est poursuivi tout au long de l'année 2012 autour de deux axes d'intervention.

1) Le premier axe consiste à **favoriser la réflexion et le dialogue autour de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle au Burundi:**

Ainsi en 2012 RCN Justice & Démocratie a poursuivi la production d'une série de dix documentaires radiophoniques sur l'histoire de la Justice, à diffuser sur six radios de couverture nationale. Ces documentaires radiophoniques ont pour but de commenter l'histoire du pays et ses évènements marquants sous la perspective de la Justice et de ses acteurs. Ils alimentent ainsi le travail de mémoire commune, tout en favorisant la réconciliation nationale et la reconstruction du pays. Au cours de l'année, l'identification thématique des dix documentaires, l'écriture des synopsis et la majorité des interviews des personnes ressources (personnalités du monde de la justice et autres témoins privilégiés au Burundi (politologue, historien, professeur, …)) ont été réalisées.

Les animations communales, ou groupes de paroles, proposées à la population sur la justice post-conflit, se sont poursuivies sur base, entre autres, du visionnage de la pièce de théâtre « Burundi Sima Imanga » produite en 2008 par RCN J&D. Dix animateurs communaux issus de cinq provinces ont été formés pour mener ces discussions qui ont également été encadrées par une animatrice-psychologue. Au total, trente animations communales ont réuni 857 participants (39% de femmes), et le matériel distribué aux animateurs (lecteurs cassettes, sketchs sur cassettes, matériel bureaucratique, t-shirts) leur permettra de poursuivre ces animations au-delà de la durée du projet.

Un événement important de l'année 2012 a consisté dans l'organisation du colloque « JusticeS transitionnelleS » à Bujumbura en mars 2012. L'objectif de ce colloque visait à capitaliser et restituer aux décideurs politiques et autres acteurs de la société civile burundaise les craintes et attentes exprimées par les burundais à l'occasion des animations communales et groupes de parole mis en œuvre par RCN J&D depuis 2002. Après avoir présenté les résultats de ce travail de capitalisation, la journée a donné l'occasion à divers experts internationaux de se prononcer sur les concepts de vérité, de justice, d'histoire et de mémoire dans le contexte burundais. Par la suite, le rapport de capitalisation a été consolidé avec les Actes du colloque, et a donné lieu à la publication en 1000 exemplaires du livre « *JusticeS transitionnelleS : Oser un modèle burundais. Comment vivre ensemble après un conflit violent ?* » en partenariat avec les Presses universitaires de Saint-Louis à Bruxelles. Cet ouvrage, qui replace les attentes et les appréhensions de la population au cœur des débats sur la justice de transition, propose une réflexion plurielle sur les temps, les formes et les lieux d'une justice et de vérités qui transcendent le cadre formel des Accords de paix d'Arusha, et invite à l'émergence d'un modèle burundais de justice transitionnelle.

Les intervenants du colloque.

2) Le second axe vise **l'amélioration de l'accès et de la qualité de la justice de proximité, et la meilleure protection de groupes vulnérables** comme les enfants et les personnes albinos. Dans ce cadre, 4 activités ont été développées en 2012 :

En partenariat avec Famille pour Vaincre le SIDA/Association Burundaise des Amis de l'Enfance (FVS/AMADE), RCN J&D a organisé 28 formations de trois jours pour 964 membres des Comités de Protection de l'Enfance de la province de Makamba. Ces comités interviennent au niveau local pour protéger les mineurs vulnérables (orphelins, enfants affectés par le VIH/SIDA, enfants nés et vivant en prison, etc.) et défendre leurs intérêts. En vue de ces formations et du renforcement des capacités des comités, RCN J&D a produit un syllabus de formation (1020 exemplaires) ainsi qu'un Memento des droits de l'enfant (5000 exemplaires) compilant l'ensemble des textes pertinents pour la protection de l'enfance. Ces formations ont été complétées de neuf séances de sensibilisation d'une journée sur les droits de l'enfant, qui ont réuni

354 participants.

Afin de renforcer la bonne collaboration des acteurs de la justice de proximité, et de travailler sur des cas juridiques concrets spécifiques à chaque localité, RCN J&D a organisé 10 ateliers de concertation communale entre mai et septembre 2012 dans 3 provinces du pays. Ces concertations, qui réunissent aussi bien les administrateurs communaux, des chefs de zones et chefs collinaires, des juges, la police ou les *Bashingantahe* (ou sages) constituent un lieu de rencontre et de partage privilégié pour clarifier la répartition des compétences des uns et des autres, ainsi que pour rappeler certains principes de base du droit. A l'issue de ces ateliers, les participants identifient les cadres de leur collaboration et prennent des engagements conjoints qui font par la suite l'objet d'un suivi rapproché par RCN J&D et ses partenaires issus de la société civile (réunions de suivi).

Toujours dans l'objectif de mieux informer les justiciables sur leurs droits et sur le fonctionnement du système judiciaire, RCN J&D a poursuivi la production et diffusion de divers outils de vulgarisation. Ainsi en 2012, plusieurs dépliants thématiques (*Code foncier*, *Qui saisir en cas de conflit ?*, *La privation de liberté*, …) ont été produits, ainsi qu'un calendrier portant des définitions de la justice transitionnelle, et un set de posters de sensibilisation sur les personnes albinos. Ces outils ont été diffusés en 23.000 exemplaires. Par ailleurs, RCN J&D a continué à produire son émission hebdomadaire « Ntunganiriza » qui aborde chaque semaine en présence d'experts invités une thématique juridique différente, tout en donnant la parole à la population burundaise. 52 émissions ont été diffusées et rediffusées en 2012.

Enfin, le projet a permis la mise en œuvre d'activités en faveur des personnes albinos, dont le détail d'exécution peut être rapproché du projet suivant (voir *infra*).

Clôture du projet « Promotion et protection des personnes albinos au Burundi » 2010-2012, financé par l'Union européenne

Mis en œuvre en partenariat avec Albinos Sans Frontières (ASF), ce projet a été clôturé en août 2012. Il avait pour objectif de favoriser la protection et la promotion des personnes albinos via deux axes d'intervention : premièrement, agir pour une meilleure compréhension de la maladie au sein de la population burundaise, et deuxièmement, agir pour une meilleure intégration socio-économique des albinos.

En 2012, de nombreuses activités ont pu être clôturées :

Deux séances de sensibilisation réunissant 47 participants ont été organisées dans deux provinces, clôturant ainsi le cycle des 18 séances de sensibilisation organisées dans le cadre du projet à destination d'un public ciblé (parents d'albinos, administratifs, enseignants, magistrats, médecins, agents de sécurité, membres de la société civile et journalistes). Au total, 624 personnes ont bénéficié de ces séances.

En complément aux spots radio diffusés en 2011, une émission radio long format et multiplexe a été diffusée sur 6 radios à couverture nationale[5] en août 2012. Deux axes ont été privilégiés : la santé (explication rationnelle de l'albinisme et les aspects d'intégration sociale) et l'axe juridique (sous l'angle droits humains et de la répression des crimes à l'endroit des personnes albinos).

386 exemplaires du livre « Portraits-récits d'Albinos au Burundi » ont été publiés. Réalisé avec une photographe de l'Agence Vu et un journaliste burundais, il présente 12 personnes ou familles albinos interviewées et photographiées pour faire le récit de leur vie et changer notre regard sur les personnes albinos.

L'inauguration du siège social d'Albinos Sans Frontières construit et équipé par RCN J&D à Bujumbura a eu lieu le 6 juillet 2012. Ce centre, destiné à la socialisation des albinos, vise leur prise en charge dans leurs démarches juridiques, leur insertion professionnelle. Le centre est équipé d'une grande salle (lieu d'accueil, d'écoute et de conseil aux personnes albinos), et l'installation d'activités génératrices de revenus (location des deux boutiques ou de la grande salle) devrait permettre au centre de fonctionner de manière autonome.

L'appui octroyé aux 298 enfants albinos scolarisés à la rentrée 2011-2012 (uniformes, cahiers, matériel

Burundi

Production d'une émission hebdomadaire « Ntunganiriza » qui aborde chaque semaine en présence d'experts invités une thématique juridique différente: 52 émissions ont été diffusées et rediffusées en 2012

« Promotion et protection des personnes albinos au Burundi »

2 séances de sensibilisation réunissant 47 participants organisées dans 2 provinces: 624 personnes en ont bénéficié.

1 émission radio long format et multiplexe a été diffusée sur 6 radios à couverture nationale

386 exemplaires du livre « Portraits-récits d'Albinos au Burundi » publiés

Appui octroyé aux 298 enfants albinos scolarisés à la rentrée 2011-2012 pour leur permettre de poursuivre leur cursus scolaire tout au long de l'année 2012: uniformes, cahiers, matériel didactique…

« Etude sur la situation des conflits fonciers au Burundi »

Interrogation des juges et présidents des Tribunaux de Résidence (TR) et de Grande Instance (TGI) ainsi que les administrateurs communaux, les chefs de zones, les élus collinaires, les *Bashingantahe* et les justiciables de 24 communes

didactique…) leur a permis de poursuivre leur cursus scolaire tout au long de l'année 2012.

Les résultats de ce projet, issus de l'évaluation externe qui en a été faite en septembre 2012, montrent un fort impact en matière de sensibilisation, de changement des mentalités et d'intégration socio-économique des personnes albinos. L'autonomisation progressive du partenaire local lui permettra à l'avenir de poursuivre ses interventions sans le soutien de RCN J&D.

Inauguration du siège social d'Albinos Sans Frontières par l'Ambassadeur de l'Union européenne.

Réalisation de l'« Etude sur la situation des conflits fonciers au Burundi » commanditée par la Coopération suisse (DDC)

En 2012, RCN J&D a été chargé par la coopération suisse de réaliser une étude visant à faire l'état des lieux des mécanismes de prévention et de résolution des conflits fonciers au Burundi. Cette étude, qui est intervenue dans le contexte d'installation à titre pilote de Services Fonciers Communaux (SFC) dans certaines communes du pays, a permis de dresser un diagnostic sur la typologie des conflits fonciers, leur ampleur et leur impact, ainsi que sur les mécanismes et les acteurs impliqués dans leur prévention et résolution. Pour réaliser cette étude, RCN a interrogé les juges et présidents des Tribunaux de Résidence (TR) et de Grande Instance (TGI) ainsi que les administrateurs communaux, les chefs de zones, les élus collinaires, les *Bashingantahe* et les justiciables de 24 communes. L'étude formule enfin des recommandations à l'attention du législateur, des Ministères et des différents services compétents en matière de sécurisation foncière.

[1] International Crisis Group, *Burundi : Bye-bye Arusha ?*, Rapport Afrique n°92, 25 octobre 2012.
[2] En 2012, la coalition comptait 10 partis politiques de l'opposition, dont l'UPD, le CNDD, le MSN et le FNL.
[3] IWACU-BURUNDI, *Assassinats ciblés : colère de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme*, 9 juin 2012 ; http://www.iwacu-burundi.org/spip.php?article2888 .
[4] IWACU, *Les FARDC et la FND : à la traque des FNL au Congo*, 21 avril 2012 ; RADIO OKAPI, *Sud Kivu : les FARDC capturent 2 rebelles burundaises des FNL à Uvira*, 21 août 2012 .
[5] Isanganiro, RPA, Bonesha FM, Nderagakura, RTNB, Rema FM.

République démocratique du Congo

Capitale : Kinshasa

Superficie : 2 345 409 km²

Population : 75 55919 millions (World Factbook, CIA/2012)

PIB/hab. : 272$ (Banque mondiale)

IDH : 186/186 (PNUD, 2012)

Contexte

L'année 2012 fut une année relativement sombre pour la République démocratique du Congo (RDC) : l'insécurité a profondément dégradé la situation des droits de l'homme.

Suite aux élections contestées de novembre 2011, dont Joseph Kabila est ressorti vainqueur, l'année 2012 a débuté dans un contexte politique particulièrement agité, empreint d'un climat de vives tensions et d'incertitudes. La rupture du dialogue politique entre le gouvernement et les partis de l'opposition s'est accompagnée de graves violations des droits de l'Homme, dont des assassinats politiques et des arrestations arbitraires. Parallèlement, la violence s'est intensifiée, dans les provinces de l'Est du pays qui ont subit la présence de plusieurs groupes armés illégaux. Depuis la fin de l'année 2011 et tout au long de 2012, plusieurs territoires de la province du Nord-Kivu ont ainsi fait l'objet d'attaques, entrainant un déplacement forcé de milliers de civils à l'intérieur et l'extérieur du pays et de nombreuses exactions.. L'Etat congolais n'est parvenu ni à prévenir et punir ces violences, ni à assurer la protection des populations et de leurs biens de manière effective. Une situation qui, selon le rapport publié par l'Open Society Initiative en avril 2012, peut être imputée aux dysfonctionnements persistants de l'armée, de la police et de la justice, essentiellement dus à l'échec de la réforme du secteur de la sécurité (RSS), débutée sept ans auparavant. La situation sécuritaire est ainsi restée extrêmement fragile dans l'Est de la RDC où la violence s'est d'ailleurs propagée, dès le début 2013 aux provinces du Sud-Kivu et du Katanga.

Au-delà de cette insécurité, l'année 2012 est marquée par le début du procès en appel de l'assassinat du président de l'ONG « La Voix des Sans-Soix », F. Chebeya et de son chauffeur, F. Bazana. Deux policiers condamnés en première instance et les parties civiles, membres de la famille du défunt ont interjeté appel. Toutefois tant les parties civiles que les observateurs nationaux et internationaux continuent de critiquer le processus, qui maintient à l'écart le Général Numbi, ancien chef de la police et principal suspect.

Au niveau législatif, quelques avancées positives sont à relever. Le 7 novembre 2012, le Sénat a adopté la loi fixant à 30% le quota minimal de représentation des femmes dans les institutions en RDC. Il s'agit là d'une avancée notable dans le cadre de l'égalité homme-femme. Le 6 décembre 2012, l'Assemblée nationale a suivi l'exemple du Sénat et adopté la loi instituant la Commission nationale des droits de l'homme, un organe indépendant chargé de la promotion et de la protection des droits fondamentaux en RDC. Cette Commission sera notamment chargée de réaliser des enquêtes sur tous les cas de violation des droits de l'homme, d'orienter et d'accompagner les victimes, de concourir à la promotion de la culture des droits de l'homme et de renforcer les capacités d'intervention des associations de défense des droits fondamentaux. Si l'adoption de cette loi est heureuse, il faudra rester attentif à sa mise en œuvre. Enfin, dans le cadre de la réforme électorale, l'Assemblée nationale adopte, le 12 décembre 2012, la loi portant restructuration de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette loi a

Projets

« Appui à la justice de proximité dans le Bas-Congo » (Bas-Congo)

Activités de renforcement des capacités du personnel judiciaire de base et d'amélioration des connaissances de la population sur les droits et la justice (Kinshasa)

« Programme d'appui au Renforcement de la Justice à l'Est de la RDC » (PARJE) (Est)

« Contribuer à la liberté d'expression en République démocratique du Congo » (Est)

Moyens financiers

1.156.240 €

Partenaires financiers

Japanese International Cooperation Agency (JICA)

Direction générale belge de la Coopération au Développement (DGD)

Union européenne (IEDDH)

toutefois soulevé certaines critiques en raison de l'abandon de la dépolitisation de l'institution.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

En 2000, RCN Justice & Démocratie a démarré à Kinshasa un programme de contribution à la restauration de l'Etat de droit par un appui au système judiciaire (soutien logistique aux infrastructures, formations du personnel adaptées aux besoins prioritaires, …) et à la société civile (vulgarisation du droit foncier, du droit des femmes et des enfants, sensibilisation aux voies de recours, …). L'enjeu : identifier, dans un climat encore très instable, les bonnes pratiques et préparer des actions de plus grande envergure.

Dès 2002, le programme s'est étendu à la province du Bas-Congo et au Bandundu (jusqu'en 2004), puis au Katanga (de 2005 à 2008). En Ituri, RCN J&D a contribué, durant 2 ans (2004-2006), à la restauration du système judiciaire au lendemain du conflit qui a touché ce district. De 2006 à 2010, le projet en Ituri s'est réorienté sur la prévention et la gestion des conflits fonciers en vue de renforcer la paix sociale.

En 2009 et 2010, RCN J&D a lancé son programme d'« Appui à la transition vers un Etat de droit, à la justice de proximité et à la paix sociale ». L'objectif de ce programme est de mettre en place une justice de meilleure qualité au service des justiciables, afin de restaurer la confiance entre le citoyen et la justice.

Fin mars 2012, le projet « Appui à la justice de proximité au Bas-Congo » s'est achevé après deux ans et quatre mois d'activités. Deux projets nés en 2011, « Pour une justice de proximité en RDC » et « Contribuer à la libre expression en RDC », ont poursuivi leurs activités tout au long de l'année 2012. Enfin, le « Programme d'Appui à la réforme de la justice à l'Est de la RDC » (PARJE) a officiellement été lancé en octobre 2012 mais n'a réellement débuté ses activités qu'au début de l'année 2013 en raison du contexte sécuritaire.

Bas-Congo

Le 31 mars 2012, RCN Justice & Démocratie a achevé son **programme d' « Appui à la justice de proximité dans le Bas-Congo »**, financé par la *Japanese International Cooperation Agency* (JICA) depuis 2009. Ce projet se divisait en deux champs d'action prioritaires : le renforcement des capacités des professionnels de la Justice et de leur cadre de travail, d'une part, et un meilleur accès à la justice pour les justiciables, d'autre part.

Le début de l'année 2012 a donc permis de mettre en œuvre les dernières actions du projet et surtout d'en tirer le bilan. RCN J&D a ainsi achevé de fournir à tous les juridictions et parquets du Bas-Congo des **kits de documentation et de petit matériel**. En parallèle, les formations permanentes des **greffiers et secrétaires du parquet** ont touché en moyenne 192 professionnels dans 36 juridictions et offices de l'ensemble de la province. Interrogés en février 2012 sur les résultats de ces actions de soutien, 9 chefs de juridictions de la province se sont félicités des meilleures performances des services en termes de délais de traitement des dossiers, tenue des registres, qualité rédactionnelle des exploits et décisions. Amélioration due également aux formations en direction des magistrats eux-mêmes puisque 74 d'entre eux ont pu encore être formés en 2012.

Quant aux **officiers de police judiciaire (OPJ)**, la formation permanente a touché 75% des 582 OPJ recensés dans la province. L'implication de la hiérarchie étant fondamentale dans la réussite et la durabilité des processus de formations, ce sont 43 cadres supérieurs de la PNC qui ont été réunis pour un séminaire fin février à Matadi. Dans la même optique de durabilité et d'amélioration globale du travail des OPJ, deux cérémonies de prestation de serments ont été appuyées à Boma et Tshela, permettant à 67 OPJ de régulariser leur situation et d'exercer ainsi leurs fonctions dans le respect des normes.

La meilleure gouvernance passe également par le renforcement des mécanismes

Quelques chiffres

« Appui à la justice de proximité dans le Bas-Congo »

Formation de 192 greffiers et secrétaires de parquet dans 36 juridictions de la province du Bas-Congo

Formation de 74 magistrats du Parquet de Matadi

Formation de 452 OPJ dans 15 commissariats de la province

Près de 3300 personnes (dont 895 femmes) participent à deux campagnes de vulgarisation et de sensibilisation et 17.864 outils de sensibilisation (dépliants, t-shirts, casquettes, …) y sont distribués

Activités de renforcement des capacités du personnel judiciaire de base et d'amélioration des connaissances de la population sur les droits et la justice

Formation de 365 OPJ (sur 1620 inscrits) dans 40 sites de la ville de Kinshasa

Formation de 452 greffiers et secrétaires de parquet dans 8 juridictions de Kinshasa

Plus de 3000 personnes ont participé aux campagnes de sensibilisation et 35.000 outils de sensibilisation ont été distribués

Evaluation des formations permanentes

de contrôle. C'est ainsi que RCN J&D a appuyé la Cour d'appel et le Parquet général de Matadi dans l'organisation de missions de supervision.

Atelier mixte sur la déontologie et la discipline des OPJ.

Dans le courant des mois de janvier et février 2012, trois missions de 10 à 15 jours ont eu lieu et ont permis d'achever la couverture de l'ensemble de la province. En janvier et février 2012, un soutien a également été attribué aux magistrats des parquets de grande instance de Tshela et de Boma dans le cadre de la réalisation d'une mission de contrôle des OPJ et des cachots. Afin d'assurer un meilleur accès à la justice pour les justiciables et de renforcer ainsi la participation de la société civile et de la population à la mise en place d'une justice de proximité de qualité, le projet a également mis en œuvre des activités de **vulgarisation des notions de droit auprès de la population**. Dans ce cadre, la production et la diffusion d'émissions radios et de spots télévisés ont continué en 2012 et deux campagnes de sensibilisation ont été organisées par RCN J&D, visant près de 3400 personnes et la distribution de nombreux supports de sensibilisation (dépliants, copies de lois, t-shirts, casquettes, …). A côté de cela, le **projet pilote d'amélioration du dialogue entre les autorités coutumières et judiciaires**, mené par une équipe d'anthropologues, se poursuit en 2012.
En mars, un atelier a été organisé à Matadi pour 24 participants dont des juges professionnels, des assesseurs, des chefs coutumiers ainsi que des représentants des ministères provinciaux de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires foncières.

Kinshasa

Dans le cadre d'un financement de la Direction générale belge de la Coopération au Développement (DGD), couvrant la période 2011-2013, RCN Justice & Démocratie a poursuivi en 2012 ses **activités de renforcement des capacités du personnel judiciaire de base et d'amélioration des connaissances de la population sur les droits et la justice**. Le programme s'est déroulé essentiellement à Kinshasa, avec quelques actions dans la Province Orientale et le Kasaï-Occidental.

Sous l'angle du **renforcement des capacités du personnel de base de la justice**, les activités de formation et de suivi du personnel judiciaire se sont poursuivies tout au long de l'année 2012. Dans huit lieux de formation, situés au sein des tribunaux de la ville, le programme a permis les **formations permanentes de greffiers et secrétaires du parquet** de Kinshasa. En moyenne, ces formations mensuelles ont rassemblé 452 participants sur un nombre estimé de 500 greffiers et secrétaires de parquet. Par ailleurs, RCN J&D a également continué les **activités de formations permanentes des OPJ** dans 40 sites de la ville. En moyenne, ces formations mensuelles ont connu la participation régulière et soutenue de 365 OPJ et plus de 1500 OPJ en tenant compte des présences irrégulières. A côté de ces formations, le projet a appuyé des **missions de supervision du travail des OPJ** par le Commissariat Provincial de la Police de Kinshasa et les quatre parquets de Kinshasa, achevant de la sorte de couvrir l'ensemble des 40 sites visés par la formation. Le renforcement des capacités des OPJ concernait donc aussi bien la formation que l'encadrement par leurs supérieurs.

Sous l'angle **d'une meilleure gouvernance foncière**, le projet a organisé occasionnellement, durant l'année 2012, des ateliers de concertation sur la question foncière, des groupes de travail et des descentes de terrain. Début juillet, RCN J&D a participé et contribué à la journée du Barreau sur la thématique de la réforme foncière.

Enfin, sous l'angle **« société civile » et « population »** du projet, RCN J&D a poursuivi ses activités de **vulgarisation des notions de droit auprès de la population**. Ces activités ont été matérialisées par la conception et la distribution d'outils de vulgarisation et de sensibilisation tels que des DVD (400), des BD (10.290), des dépliants (24.000) et des t-shirts, polos et casquettes (600). Deux journées portes ouvertes et deux campagnes de sensibilisation ont également organisées, la dernière ayant touché plus de 3000 personnes.

A côté de ces projets, des journées scientifiques ont eu lieu à Kinshasa à l'occasion des 10 ans de la CPI, du 23 au 25 octobre 2012, autour du thème : « Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dix ans après. Etat des lieux et perspectives pour la justice congolaise ». Grâce à un financement de l'Ambassade des Pays-Bas, RCN J&D a organisé en partenariat avec l'Unité de sensibilisation de la CPI en RDC, Avocats Sans Frontières (ASF) et la Coalition Nationale pour la CPI (CN-CPI), ces trois journées de débats qui ont réuni une centaine de praticiens et d'experts : magistrats congolais et internationaux, avocats,

« Contribuer à la liberté d'expression en République démocratique du Congo »

En 2012, près d'une centaine d'articles écrits (en français) et environ 50 émissions radios (en langues locales) sont produits et diffusés par 50 journalistes ayant pris part au projet. Ce sont les journalistes de l'Est (Sud-Kivu et Province orientale) qui se montrent les plus productifs et les plus motivés en produisant les ¾ des articles publiés.

membres d'ONG locales et internationales, professeurs de droit. L'ensemble des contributions et des échanges ont été compilés dans les actes des journées, permettant de diffuser plus largement les réflexions autour de la place de la victime ou encore de la complémentarité entre CPI et justice nationale.

Est de la RDC

Programme d'appui à la réforme de la justice à l'Est (PARJE)

En octobre 2012, en collaboration avec Avocats Sans Frontières, RCN Justice & Démocratie, a officiellement lancé son « Programme d'appui au Renforcement de la Justice à l'Est de la RDC » (PARJE), financé par l'Union européenne. Ambitieux, ce programme tendait à améliorer la gouvernance judiciaire dans le Nord et le Sud-Kivu et dans le district de l'Ituri, en cohérence avec le PARJ (Programme d'Appui à la Réforme de la Justice, se déroulant à l'Ouest du pays), tout en tenant compte de l'équité entre hommes et femmes et du respect des droits de l'homme. Dans le cadre de ce programme, RCN a mené plusieurs types d'activités s'articulant entre trois axes d'intervention. Un premier volet concernait l'**amélioration de la gestion des juridictions** (administrative, financière et en ressources humaines) **et de la coordination des interventions** dans le secteur judiciaire par la réalisation d'une étude et de diverses autres activités. Un second volet visait à **renforcer les compétences du personnel judiciaire et à rétablir les contrôles internes** par le biais de formations, d'appuis matériels et documentaires. Un appui au contrôle hiérarchique a également été apporté. Enfin, un troisième axe s'est attaché à **sensibiliser et à informer** tant les justiciables dans le but de les rapprocher de la justice que les acteurs de la justice (formelle et informelle) afin d'améliorer l'articulation entre arbitrage coutumier et justice. Dans ce cadre, RCN compte développer des outils éducatifs et d'information et organiser des campagnes et Journées portes ouvertes.

Les deux premiers volets seront menés en étroite concertation avec les autorités judiciaires, aussi bien au niveau local que national. Il s'agira, en complémentarité avec les autres programmes du secteur Justice actuellement en cours dans le pays, de développer des outils durables et validés par les différents acteurs du secteur. Cependant, confronté à une insécurité préoccupante à l'Est de la RDC (en particulier à Goma) dès le mois d'octobre 2012, le Programme n'a pas pu débuter ses activités dans les délais initialement prévus. Peu après son lancement officiel, l'équipe en charge fut rapidement évacuée. Au vu de ces évènements, les activités ne seront finalement lancées qu'en 2013.

Projet : « Contribuer à la liberté d'expression en République démocratique du Congo »

Tout au long de l'année 2012, en collaboration avec ses partenaires réseau Syfia Grands Lacs, Infosud et Journalistes en danger (JED), RCN Justice & Démocratie a poursuivi les activités du **projet d'appui à la liberté d'expression en République démocratique du Congo**. Financé par l'Union européenne, ce projet s'est inscrit dans la ligne de l'IEDDH (Instrument européen pour la Démocratie et les droits de l'homme) et visait deux champs d'action prioritaires : un traitement journalistique plus rigoureux à l'égard des sujets juridiques et judiciaires ainsi que l'établissement d'un climat plus favorable à la pratique de la presse. Le programme s'est étendu sur quatre provinces du pays, précisément Kinshasa, le Bas-Congo, le Sud-Kivu et la Province Orientale.

Après avoir suivi des formations en techniques journalistiques mais aussi sur l'organisation judiciaire ou les délits de presse en 2011, plusieurs dizaines de journalistes des provinces de Kinshasa, du Bas-Congo, du Sud-Kivu et de la Province Orientale ont pu produire des articles et émissions radio. Les articles de presse écrite ont été diffusés en français via les différents organes de presse auxquels appartiennent les journalistes mais aussi via un supplément spécial du journal Syfia Grands Lacs (*La loi et vous*), tandis que les émissions radio, en langues locales, ont été diffusées et reprises sur les radios communautaires locales des 4 provinces concernées.

Parallèlement, RCN J&D et JED ont produit des émissions TV sur le droit et la liberté de la presse. Environ 10 émissions ont porté sur des questions de droit mais ont aussi ouvert des débats sur la liberté de la presse et les conditions d'exercice de la profession journalistique en RDC.

Projets

« La justice communautaire au Rwanda : un moteur pour la réconciliation »

« Beyond raising awareness : Shifting the social power balance to enable women to access land »

« Amélioration de la gestion des terres en renforçant la prévention et la résolution des conflits fonciers »

Moyens financiers

725.296 €

Partenaires financiers

Royaume de Belgique

Coopération canadienne

Fonds pour l'égalité des sexes de l'ONU Femmes

Ambassade du Royaume de Suède au Rwanda

Rwanda

Capitale : Kigali

Superficie : 26 324 km²

Population : 11 271 8 millions (PNUD 2012)

PIB/hab.: 640 USD (PNUD 2012)

IDH : 0.429 (PNUD 2012)

Contexte

Le 1er juillet 2012, le Rwanda a célébré le cinquantenaire de son indépendance. Cité en exemple par les institutions financières internationales pour son développement économique et social, le Rwanda mené par Paul Kagamé et son parti le Front patriotique rwandais (FPR), s'est relevé de manière remarquable depuis le génocide de 1994. Sur la voie de la sécurité alimentaire, le pays jouit aussi d'un taux de croissance économique stabilisé entre 7 et 8% depuis 2011 et d'un taux d'inflation maitrisé. Le taux de corruption du pays est l'un des plus bas du continent, les femmes sont majoritaires au sein de l'Assemblée nationale et une partie importante de la population (plus de 90% suivant les chiffres officiels) bénéficierait d'une mutuelle de santé de base.
Autant de constats positifs qui sont, selon les observateurs critiques, toutefois entachés par les restrictions sévères dont souffrent l'espace politique et la liberté d'expression. Quant à la société civile, tant nationale qu'internationale, il semble qu'elle soit de plus en plus contrainte d'aligner ses interventions aux politiques du gouvernement voire de les exécuter directement, réduisant de fait son indépendance et sa marge de manœuvre quant à la définition de ses priorités stratégiques.

L'image internationale du Rwanda s'est assombrie au cours de 2012 en raison de son soutien présumé aux rebelles du M23, accusés de commettre des atrocités dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Dans plusieurs rapports publiés depuis juin 2012, un groupe d'experts des Nations Unies apporte les preuves d'un appui en armes et en hommes par le gouvernement rwandais. Ces rapports ont entraîné la suspension de programmes de financement de plusieurs bailleurs internationaux, réduisant ainsi les perspectives de croissance économique du pays dont le budget dépend à près de 40% des aides extérieures. Face à cette situation, le gouvernement a développé un discours exhortant de plus en plus à l' « auto-dépendance » du Rwanda. La mise en place, en août 2012, du Fonds de développement *Agaciro* (« valeur ») destiné à financer les projets de développement du pays, poursuit cet objectif.

En juin 2012, le Rwanda a clôturé officiellement les travaux des juridictions *Gacaca* créées en 2001 pour juger localement une grande partie des auteurs présumés du génocide de 1994. Les quelques 12,100 *Gacaca* mises en place ont ainsi jugé près de deux millions de personnes, avec un taux de condamnation d'environ 65% selon les données du gouvernement rwandais. Conçues en référence à certaines pratiques traditionnelles de justice au temps précolonial et présidées par des juges non professionnels élus au sein de la population, ces juridictions locales ont eu à traiter d'un contentieux particulièrement lourd, en appliquant des règles de droit relativement complexes pour des non professionnels. Si la mise en place de ces juridictions *ad hoc* a connu des succès (organisation de procès rapides, participation populaire massive, réduction de la population carcérale,…), elle a également été critiquée en raison du non respect de principes juridiques fondamentaux (comme le droit à un procès équitable et les droits de la défense) ou de certaines dérives constatées en matière de corruption, d'intimidation ou de règlement de comptes.[1]

Rwanda

Quelques chiffres

« La justice communautaire au Rwanda : un moteur pour la réconciliation »

À travers des dialogues organisés au niveau local et des formations à l'attention des membres des instances de base et des comités *Abunzi*, ce projet a aidé à renforcer le fonctionnement de ces comités *Abunzi*, acteurs-clé dans la justice de proximité au Rwanda, dans 60 villages et 30 cellules de 3 districts

« Beyond raising awareness : Shifting the social power balance to enable women to access land

18 sessions de formations organisées dans 15 districts ont réuni 495 personnes (dont 80% de femmes)

Table ronde sur les comités de conciliateurs.

Des sessions de dialogues d'abord unisexes (15 hommes et 15 femmes) puis mixtes: 108 participants, dont 52,8% de femmes

« Amélioration de la gestion des terres en renforçant la prévention et la résolution des conflits fonciers »

D'ici la fin du projet, près de la moitié des comités *Abunzi* du pays (soit 1,124 comités), auront bénéficié de formations

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

En 1994, les programmes de RCN Justice & Démocratie au Rwanda ont d'abord visé la reconstruction du système judiciaire pour faire face au contentieux du génocide, à travers notamment des appuis aux parquets et aux tribunaux, et, ultérieurement, la sensibilisation des détenus à la procédure d'aveu. Avec la mise en place des *Gacaca* et la réduction du contentieux du génocide devant la justice classique, les appuis de RCN J&D se sont progressivement orientés vers le renforcement de la justice et la réduction des arriérés judiciaires de droit commun. L'appui aux institutions judiciaires s'est parallèlement accompagné du renforcement de la société civile rwandaise à travers des activités de vulgarisation du droit, ainsi que des actions de dialogues visant à favoriser la réconciliation nationale.

Face à l'évolution du contexte et des réalités socio-juridiques du pays, les programmes de RCN J&D identifient en continu les nouveaux défis à relever en matière de justice, de résolution des conflits et de paix sociale. C'est ainsi que dès 2005, RCN J&D a placé la question foncière au centre de ses actions.

Activités en 2012

Clôture du projet « La justice communautaire au Rwanda : un moteur pour la réconciliation » 2010 – 2012, financé par le Royaume de Belgique et la Coopération canadienne

Ce projet, qui s'est achevé fin décembre 2012, visait le renforcement des capacités des instances locales de règlement des conflits (comités de conciliation *(Abunzi)* et des instances de base). Tandis que les comités *Abunzi* ont été mis en place par l'Etat depuis 2004 et constituent une étape de conciliation obligatoire avant la saisine des juridictions, les instances de base constituent l'ensemble des acteurs informels (hors d'un cadre légal ou réglementaire) que l'on trouve au niveau des villages ou des familles, et qui sont appelés à jouer un rôle important dans la médiation des conflits intrafamiliaux ou communautaires au niveau local (conseil de familles, conseil de femmes, comités de village et sages dans des groupements informels).

Ce projet avait une double vocation : permettre une lecture détaillée des pratiques et interactions existantes entre ces différents acteurs, et renforcer leurs capacités et connaissances aussi bien en matière de techniques de médiation, qu'en connaissances juridiques de base (droit foncier, droits des femmes) afin de favoriser une application de méthodes moins contentieuses et plus respectueuses des droits fonciers des femmes dans le règlement des conflits locaux.

Conçu comme un projet pilote, ce projet s'est concentré sur 60 villages et 30 cellules de 3 districts (Bugesera, Kirehe, Gatsibo), et a permis au final la tenue de 30 groupes de dialogues, 11 tables rondes et de 51 sessions de formation à l'attention des membres des instances de base et des comités *Abunzi*, suivies de visites de coaching ainsi que d'un important travail de monitoring des comités *Abunzi* formés (86 séances de monitoring).

Poursuite du Projet « Beyond raising awareness : Shifting the social power balance to enable women to access land » 2010 – 2013, financé par le Fonds pour l'égalité des sexes de l'ONU Femmes

Co-développé avec l'association rwandaise Haguruka et mené en partenariat avec quatre associations rwandaises, ce projet vise à améliorer l'accès des femmes à la terre dans 15 districts des 5 provinces du pays, et se subdivise en trois axes d'intervention:

1) Un premier axe vise à améliorer la capacité des femmes à faire valoir leurs droits fonciers. Ceci est réalisé par le biais d'un renforcement des parajuristes présents au sein de l'organisation partenaire Haguruka. La tâche de ces parajuristes consiste à informer et orienter

juridiquement les femmes qui revendiquent leurs droits.

2) Un second axe vise à agir sur la législation et les politiques nationales en matière foncière en renforçant les capacités des organisations partenaires à mener un plaidoyer constructif sur les questions de genre et d'accès à la terre. En 2012, plusieurs formations sur les techniques de plaidoyer et de monitoring ont ainsi été données. Dans ce cadre, 36 formateurs (dont 24 femmes, soit 66%), choisis parmi les membres des organisations partenaires basées au niveau des districts, ont suivi une formation, qu'ils ont ensuite reproduites auprès des membres de leurs antennes locales. Au total, 18 sessions de formations organisées dans 16 districts ont réuni 495 personnes (dont 80% de femmes). Suite à ces formations, deux enquêtes ont été réalisées en 2012 sur l'impact de la mise en œuvre de la législation favorisant l'accès des femmes à la terre. Parallèlement sur le volet plaidoyer, 15 tables rondes réunissant les membres des organisations partenaires et leurs autorités locales ont été organisées en juillet dans 10 districts, et ont permis la tenue de discussions dynamiques sur l'accès des femmes à la terre et sur la participation de la société civile dans la prise de décision au niveau local.

Formation « Accès des femmes à la terre ».

3) Finalement, un troisième axe vise à agir sur les barrières sociales et culturelles à l'accès des femmes à la terre. Dans ce cadre, des sessions de dialogues d'abord unisexes (15 hommes et 15 femmes) puis mixtes ont rassemblé entre février et mars 2012 108 participants, dont 52,8% de femmes. Ces dialogues ont permis aux membres des communautés locales de s'exprimer ouvertement sur et d'identifier les barrières qu'ils rencontrent au quotidien. Au niveau national, le projet vise à alimenter un processus de réflexion sur ces mêmes barrières, mais avec une vue plus globale et surtout avec un objectif d'identifier des solutions. Créé en 2011, le Groupe de Travail National sur les barrières auxquelles se heurte l'accès des femmes à la terre organise, le 29 mars 2012, sa seconde conférence nationale réunissant 40 participants.

Lancement du projet « Amélioration de la gestion des terres en renforçant la prévention et la résolution des conflits fonciers » 2012 – 2015, financé par l'Ambassade du Royaume de Suède au Rwanda

Le projet « Amélioration de la gestion des terres en renforçant la prévention et la résolution des conflits fonciers » (titre original : « *Improving the management of land by strengthening the prevention and resolution of land conflicts* ») s'inscrit dans la continuité du projet pilote « La justice communautaire au Rwanda : un moteur pour la réconciliation » *(voir supra)*. Tout comme ce dernier, le projet vise à améliorer la gestion des conflits fonciers, dans une zone géographique plus conséquente (15 districts sur un total de 30), avec une attention particulière pour la promotion et défense des droits des femmes à la terre. Il se subdivise en deux axes d'intervention.

D'une part, le projet favorise le renforcement des capacités des comités *Abunzi* dans leur mandat de prévention et de résolution des conflits fonciers au niveau local, particulièrement dans la mise en œuvre des droits fonciers des femmes. D'ici la fin du projet, près de la moitié des comités *Abunzi* du pays (soit 1,124 comités), auront bénéficié de formations, d'un soutien matériel, d'actions de suivi et d'un accompagnement continu de RCN J&D en collaboration avec des organisations de la société civile et du Ministère de la Justice.
D'autre part, le projet cible les populations rurales et les autorités locales impliquées dans l'accès des femmes à la terre pour appuyer la reconnaissance des droits fonciers des femmes et obtenir un engagement accru des pouvoirs publics à mieux promouvoir et mettre en application ces droits. Sur ces deux volets, le travail de monitoring permettra de produire en continu des analyses thématiques utiles pour tous les acteurs du secteur.

L'activité de 2012 pour ce projet a essentiellement consisté en une phase de conception et de rédaction, en consultation avec le bailleur, et en la mise en œuvre d'activités préparatoires (planification, sécurisation des ressources humaines, mise en place, travail sur les contenus pédagogiques et l'approche méthodologique, …).

[1] HRW, *Synthèse pays : Rwanda*, http://www.hrw.org/, janvier 2012.

Program

"Support to the Southern Sudanese Legal System by enhancing the capacity and skills of the Ministry of Justice (MoJ)"

Funds

381.771 €

Financial partners

Belgian Ministry of Foreign Affairs

South Sudan

Capital : Khartoum

Area : 26 340 km²

Population : 10 673 millions (PNUD 2012)

PIB/hab.: 3000 $ (CIA World Factbook 2011)

IDH : 0.41 (usherbrooke 2010)

General context

South Sudan became a sovereign State on the 9th of July 2011. On the same day, the Transitional Constitution entered into force. It seeks to lay a foundation for a transparent, inclusive and democratic State based on guaranteeing and protecting the rights and freedom of its citizens. Although the Constitution postulates a decentralized system of government, there are some inconsistencies and inadequacies in ensuring this. Besides, after decades of civil war, South Sudan faces extreme under-development. The country observes the highest maternal mortality rate and also has to deal with very high illiteracy rates.

Nevertheless, South Sudan has opportunities for growth and development. The independence led to more oil revenue. Knowing that South Sudanese economy depends on aid and oil revenue it is a non negligible progress. But the new government also faces armed insurgency movements, inter-communal violence and criminal activity. Regarding aid, international efforts moved from humanitarian crisis response to post-conflict reconstruction.

While the international community heralded the rise of a new nation, the strategic issues between the North and the South remained unresolved. Oil resource sharing plagued any progress towards peace and stability. Seventy percent of oil resources are located in the South when the pipelines and port required for the oil to reach global markets is located in the North; the South refused to pay the North in order to use the pipelines, stating that the charges are excessive. In September 2012, an agreement was settled in Adis Abeba between Omar al Béchir (President of Sudan) and Salva Kiir Mayardit (President of South Sudan). Mayardit agreed to pay for its arrears for the use of the pipeline.

The border dispute of Abyei also remains highly contentious. Since the United Nations Mission in Sudan (UNMIS) failed to protect civilians and keep peace in this area, the United Nations Interim Security Force for Abyei (UNISFA) was mandated to demilitarize the area and protect civilians. But despite all of this, we can see very little progress regarding the border dispute of Abyei.

After the Independence, old ethnic rivalries have risen in scale and intensity. The two main ethnic groups are, in the South, Dinka Ngok and in the North, the semi-nomadic group Misseryia. Violence between different ethnic groups reveals the fragile security situation and shows the inability of the State to protect its citizens

Justice context

The Ministry of Justice (MoJ) was mandated as the Chief Prosecutor and Legal Advisor under the terms of the Transitional Constitution of the Republic of South Sudan. The Ministry has made significant steps since its establishment in 2006. The MoJ established its institutional

framework but faced many challenges in improving the actual delivery of justice to the population.

The impact of justice institutions remains limited as well as the amount of trained judges, prosecutors and support staff. The same observation can be made regarding the police and prison systems and other related government services. Furthermore, no legal aid system is in place yet. Among others, it appears that premises for legal institutions are often unusable or do not even exist. The equipment for these institutions in terms of furniture is also missing.

Despite everything, there is a strong political will in Southern Sudan to establish a justice system based on common law, with English as the main working language. Such a justice system is on its way but there is a lack of qualified personnel. Moreover, new laws are promulgated but not readily available; they are published in English only while the language most lawyers are using to study law is Arabic. Consequently, many judges and prosecutors still apply the law they learned, based on Sharia law concepts.

South Sudan therefore seeks to develop the justice sector. After years of oppressive systems, the country faces important challenges: adopting new laws, building court facilities, providing professional training to judges and court officials staff as well as improving legal service delivery.

RCN Justice & Démocratie's intervention in South Sudan in 2012

The program **"Support to the Southern Sudanese Legal System by enhancing the capacity and skills of the Ministry of Justice (MoJ)"** was financially supported by the Belgian Ministry of Foreign Affairs. The implementation of activities began in July/August 2011. The project duration was extended to the 31st of July 2012, after which RCN Justice & Démocratie had to halt its activities, due to a lack of further funding. The development of a new program is being explored.

The main activity was **the training of 35 prosecutors and legal counsels of the Ministry of Justice (MoJ).**

This activity was divided into two groups of 20 legal counsels from Juba and 15 legal counsels from other states. Training for the first group started on the 8th of August 2011 and concluded with a graduation ceremony on the 19th of October 2011. Training for the second group of legal counsels from the 10 states commenced on the 21st of November 2011 and was concluded on the 17th of February 2012. The training was given by two trainers (a regional trainer and a South Sudanese trainer) and involved courses on Civil and Criminal Procedure, Evidence Law, Introduction to Law and Professional Ethics).

Printing and distribution of relevant legislation to support course study

During the training, RCN J&D has informed that the acts of numerous adopted laws were not available to the legal personnel of the MoJ. Prosecutors are therefore not aware of the existence of these laws. As a result, they could not apply them to relevant cases. RCN and the MoJ, in agreement with the donor, were able to allocate resources for this activity.

Training session.

The following acts were printed and distributed:

The Transitional Constitution 2011
The Code of Criminal Procedure Act 2008
The Penal Code Act 2008
The Code of Evidence Act 2006
The Civil Procedure Act 2008
The Interpretation of Laws Act
The Land Act 2009
The Ministry of Legal Affairs and Constitutional Development (MoLACD) Act 2008
The Judiciary Act
The Contract Act

South Sudan

A few figures

The training of two groups of 20 legal counsels from Juba and 15 legal counsels from other states

Printed legislation (nearly 10.000 copies):

The Transitional Constitution 2011
The Code of Criminal Procedure Act 2008
The Penal Code Act 2008
The Code of Evidence Act 2006
The Civil Procedure Act 2008
The Interpretation of Laws Act
The Land Act 2009
The Ministry of Legal Affairs and Constitutional Development (MoLACD) Act 2008
The Judiciary Act
The Contract Act

RCN J&D supported the Ministry of Justice by printing nearly 10.000 copies of these acts. The laws were printed in Kenya and delivered to the MoJ in July 2012.

Impact assessment of the training of MoJ Staff throughout the 10 states of South Sudan

An important activity was to build the capacity of the MoJ to assess and evaluate the needs of its staff members in the states.

RCN J&D visited seven states to gather information (the remaining three could not be visited, due to logistics and security concerns). The methodology used was comprised of, among others, a combination of focus group discussion, interviews with key informants, and phone interviews.
Trainees and other justice actors such as judges, police officers and local authorities were questioned to comment on the impact of training on the knowledge, performance and service delivery of the beneficiaries post training. RCN J&D also assessed the specific training needs in the different states to better inform future programs.

Establishment of a database within the Directorate of Training and Research of the MoJ

The MoJ did not have any database with comprehensive information on their staff members, which complicated the selection of trainees for RCN J&D's program. Important information was missing or was outdated, such as contact details, qualifications, training sessions in which they have participated, staff rotation.

This situation led to delays in nominating trainees for RCN J&D's program. In addition, it hampered the selection of female staff members to attend the training program.
RCN J&D decided to hire an external ICT consultant for a period of 10 days to set up a database in the Directorate of Training and Research of the MoJ. The staff of the MoJ was trained by the consultant to manage and maintain the database. This database contains staff information from MoJ headquarters in Juba and the 10 states of South Sudan. The maintenance and management of the database are supported by agencies and partners of the MoJ who provide training and information to their trainees.

Logistic support to the MoJ

The objective of this intervention was to meet the urgent logistic requirements of the MoJ in order to enhance effectiveness of the training and to equip the MoJ in ICT services, furniture for the training venue, legal dictionaries and a laptop, with the view of becoming self-sustaining. RCN J&D and the MoJ identified the needs and priorities and decided to upgrade its Internet user capacity and to furnish the newly constructed training venue.

Access to the Internet was also extended to the MoJ's public library and a computer was procured and delivered to the office of the Undersecretary of the MoJ.

Les bureaux de RCN J&D à Juba.

Projets

La création et la diffusion d'outils de sensibilisation radiophonique

La conception d'outils didactiques et la conduite d'animations participatives

Moyens financiers

128.699 €

Partenaires financiers

Coopération belge au développement (DGD)

Démocratie ou Barbarie (DoB)

Communauté française de Belgique

Union européenne

Belgique

Capitale : Bruxelles

Superficie : 30 528 km²

Population : 10 787 millions (PNUD 2012)

PIB/hab.: 33 127 USD (PNUD 2012)

IDH : 0.858 (PNUD 2012)

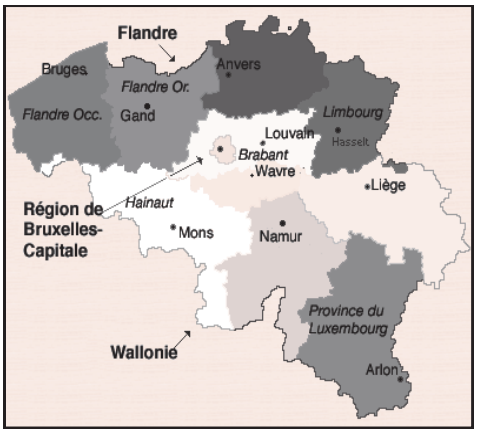

Contexte

RCN Justice & Démocratie et certains professionnels des médias partagent le même constat : celui de l'uniformisation et du nivellement du contenu et la forme de l'information véhiculée par les principaux médias. Ce constat est croisé avec l'enthousiasme exprimé par ces mêmes professionnels pour une autre voix médiatique. Les crises actuelles sont multiples, proches ou lointaines, collectives ou individuelles, étrangères ou familières. La manière dont les médias les relayent entraîne des solidarités ou des empathies individuelles mais génère également des réactions de repli : la résignation, le refoulement ou encore l'illusion. Ces crises relatées sont, pour certaines, à ce point impensables que ce n'est pas un simple exposé qui permet d'en saisir le sens et l'émotion. Tout ce qui est dit, même si ces dires expriment les réalités du monde, n'est pas toujours « *assimilable* » ; autrement dit, seule cette fonction de médiateur du média permet que les choses dites soient alors embrassées. Face à ce constat, la production de clips radios et vidéos inscrite dans un réseau transnational de diffusion permettra de donner aux spectateurs une information alternative, de qualité et qui affine le positionnement de chacun.

Outre la volonté d'améliorer la qualité des débats sur la démocratie, la justice et le respect des droits de l'homme, nos productions audiovisuelles font émerger des questions spécifiques sur le sujet, particulièrement en ce qui concerne les mécanismes de résolution des conflits au Burundi, en République Démocratique du Congo, dans le Sud-Soudan et au Rwanda. Le projet vise une prise de conscience sur la justice et sur la fonction humanisante des institutions judiciaires d'un Etat de droit. Il s'agit d'ouvrir le débat à partir d'histoires de justice vécues, dont les issues se révéleraient être des pistes de réflexion pour chaque public. Il s'agit de raconter le monde autrement, de proposer à l'auditeur d'autres logiques pour répondre à son besoin de sortie de crise. Par ailleurs, il s'agit aussi de construire une information plus précise, avec plus de recul, facilitant ainsi l'appropriation collective des grands principes d'humanité par l'opinion publique écoutante. Il ne s'agit pas tant de transmettre des réponses, mais de faire émerger des questions, des paradoxes, des récits de vie, en conscientisant les citoyens sur la démocratie, la justice et la reconstruction d'un Etat, des institutions et des individus, les défenseurs des droits de l'homme, après un conflit, un traumatisme, un génocide.

Les interventions de RCN Justice & Démocratie

Historique

Dans le prolongement des actions menées par RCN Justice & Démocratie dans des pays en transition, l'organisation a engagé depuis 2001 des projets en Belgique. Ces actions viennent compléter notre travail en assurant la préservation et la transmission de la mémoire des crises meurtrières contemporaines mais aussi l'enrichir en accompagnant les citoyens belges dans un processus de réflexion et d'introspection. Par ce travail, RCN J&D propose ainsi d'engager une réflexion sur les questions fondamentales que les situations de crises meurtrières posent pour chacun d'entre nous et notamment sur le sens de la justice et de la démocratie mais aussi

Belgique

Quelques chiffres

La création et la diffusion d'outils de sensibilisation radiophonique

Traduction de 11 émissions radiophoniques en néerlandais

Production de la série 2: 2 missions, 13 entretiens, 3 témoignages retenus

La conception d'outils didactiques et la conduite d'animations participatives

En 2012: 8 animations organisées auprès des écoles secondaires;

2 animations auprès du public universitaire;

et 3 animations auprès des représentants des associations de la diaspora congolaise, rwandaise et burundaise

d'explorer les pistes possibles d'engagement pour la prévention de ces violences et l'amélioration du vivre-ensemble.

L'histoire de l'engagement de RCN J&D en Belgique est intimement liée à l'événement historique et judiciaire qu'a représenté le procès d'assises de quatre Rwandais, accusés de participation au génocide, en 2001 en Belgique. Ce procès dit des « quatre de Butare» a concrétisé l'avènement d'une justice sans frontières en permettant l'application de la loi de compétence universelle.

En tant qu'organisation belge et organisation œuvrant dans le secteur du droit au Rwanda, RCN J&D a obtenu l'accord du Président de la Cour d'Assises pour enregistrer l'entièreté des débats et en assurer la retranscription intégrale par écrit. Pour permettre un accès grand public à ces informations, RCN J&D a créé en 2002 un site internet (http://assisesrwanda2001.org/). Ce site restitue les débats qui ont eu lieu durant le procès mais aussi les interrogent à travers la retranscription d'entretiens menés avec des personnalités ayant assisté au procès. Ce procès n'a cependant pas permis de mettre fin aux tensions et aux divisions au sein de la diaspora rwandaise en Belgique. Face au constat que la parole judiciaire ne suffit pas à dépasser les discours de méfiance et de haine ni à apaiser les sentiments d'injustice, RCN J&D a engagé en mai 2002 un travail de dialogue en Belgique en accompagnant un groupe de personnes issues de la diaspora rwandaise (la plupart issue d'un mariage mixte hutu-tutsi) dans un processus de dialogue sur leur engagement dans la (re-) construction du vivre-ensemble en Belgique comme dans leur pays d'origine. Cette initiative permettra aboutira notamment à la réalisation d'un CD et la réalisation d'un spectacle en 2004.

Poursuivant son effort de préservation de la mémoire des crimes internationaux et de dialogue, RCN J&D a engagé en 2006 un travail de collecte de témoignages oraux de personnes qui ont vécu des crimes de génocide, de guerre ou crimes contre l'humanité. Par la diffusion large de ces émissions, RCN Justice & Démocratie souhaite aussi rappeler l'humanité commune qui nous unit, au-delà de la distance et des différences, et réveiller notre capacité de mobilisation et d'indignation face à notre humanité blessée par les crimes de génocide, contre l'humanité et de guerre.

Produite en français, la série radiophonique « *Si c'est là, c'est ici* » a été traduite en néerlandais, en anglais, en kirundi et en kinyarwanda et diffusés sur la RTBF ainsi que sur des radios associatives (radio campus, radio Panik et radio grenouille). Dans la suite de ce travail, la production d'une deuxième série d'émissions a été initiée en 2009. Encore en cours de production, cette deuxième série radiophonique s'inscrit dans la continuité de la série 1, la série 1 présentant les récits de victimes et la série 2, les récits d'auteurs de violences.
Suite au succès que la série a rencontré sur les ondes et les échos positifs des auditeurs, l'idée d'en faire un support didactique pour des débats sur les enjeux et conséquences de situations de crimes de droit international, ici et ailleurs, et les enjeux du vivre-ensemble pour prévenir ces situations de violence, a émergé. Le développement de ces animations a permis à RCN J&D de consolider son positionnement dans le secteur de l'éducation au développement et de construire des synergies mais aussi d'être reconnu comme Centre labellisée relatif à la transmission de la mémoire par la Communauté Française de Belgique.

Les activités en 2012

Le Projet Nord, financé par la Belgique à hauteur de 325.014.91 euros, est un projet de deux ans. Lancé en 2009, il a débuté en juillet 2011 et s'est poursuivi en 2012. Un financement de l'Union européenne obtenu en décembre 2012 permettant une prolongation du projet pour les deux années à venir. En outre, Démocratie ou Barbarie (DoB) a financé la production des émissions radiophoniques à hauteur de 15.000 euros et le projet a reçu 5000 en tant que Centre labellisée relatif à la transmission de la mémoire par la Communauté Française de Belgique.

La création et la diffusion d'outils de sensibilisation radiophonique

Traduction des onze émissions en néerlandais

Produite en français, cette série d'émissions a été **traduite en anglais, en kirundi et en kinyarwanda.** En 2012, afin de pouvoir toucher l'ensemble de la population belge, RCN Justice & Démocratie a choisi de compléter la série 1 par la traduction des onze émissions **en néerlandais**.

La série 1 comprend 11 portraits de personnes qui ont vécu des crimes de génocide ou contre l'humanité et ont inventé une façon personnelle d'aborder ces crises. La dernière et douzième émission mélange leurs onze voix et fait émerger une histoire collective. Ces récits proposent des issues aux crises indicibles au Rwanda, au Burundi, en RD Congo, en Bosnie et au Cambodge: les personnes interrogées relatent la manière exemplaire dont elles ont vécu l'horreur et l'ont traversée.

Production de la série 2

En 2012, RCN J&D a entamé la production d'une nouvelle série radiophonique. Cette deuxième série est venue compléter la première en proposant les portraits de personnes qui ont commis des crimes contre l'humanité. En juillet puis en octobre 2012, deux missions ont été organisées au Rwanda et au Burundi. L'objectif de ces missions : identifier des partenaires clefs pour l'identification des témoins et rencontrer les témoins potentiels.

Interview pour les séries radiophoniques.

La **sélection des témoins** a été faite dans le respect d'un ensemble de critères que RCN J&D a fixé en début de projet et qui sont réexaminés au long du Projet :

- Une personne ayant commis un crime de droit international (crime de génocide, de guerre ou contre l'humanité) : ce peut être un « planificateur » comme un « exécutant » ;
- Une personne en aveu, qui s'interroge sur les crimes qu'elle a commis, et de préférence qui a posé des actes concrets en conséquence (engagement social, demande de pardon…) ;
- Une personne s'exprimant en langue française et dont la parole est vraie et profonde ;
- Une personne dont l'interview ne pose pas de problème politique (prise de position partisane) ou sécuritaire, physique ou morale ni pour l'interviewé, ni pour l'intervieweur et si possible, une personne qui a été jugée.

Au cours de ces deux missions, **treize entretiens** on été réalisés et parmi ces treize entretiens, trois témoignages ont été retenus, dont un au Rwanda et deux au Burundi :

- Jules, étudiant en santé publique à l'université de Butare au Rwanda lorsque le génocide a commencé en 1994. En possession d'une fausse carte d'identité hutu obtenue dès son plus jeune âge par son père pour lui permettre l'accès aux études, il en vient à commettre l'irréparable pour se cacher et cacher son ethnie. Il assiste principalement aux fouilles et aux mouvements de masse perpétrés dans l'enceinte de
- Abraham : Natif de la région de Ruyigi au Burundi, Abraham est un cultivateur hutu d'une cinquantaine d'années. Pendant la crise de 93, Abraham a été l'un des incitateurs des crimes commis dans la région contre les Tutsis. A l'époque chef de zone, cette fonction l'a amené à planifier, à organiser, mais surtout à inciter les gens à participer aux tueries. Il n'a pas été jugé pour ses crimes. Il a ensuite rejoint un groupe rebelle avant de déposer les armes ; reclus chez lui, il a demandé pardon à ses victimes et porte aujourd'hui le désir de vivre en paix.
- Juvénal : Natif lui aussi de la région de Ruyigi au Burundi, Juvénal était comptable à la commune de cette même ville et chef de zone. Pendant la crise de 93, sa fonction de chef de zone l'a conduit à organiser et planifier des massacres contre des populations hutues, au motif qu'elles étaient soupçonnées d'appartenir aux milices. Aujourd'hui âgé d'une soixantaine d'années, il a demandé pardon au rescapé de la famille qu'il a tuée. Il n'a pas été jugé mais attend la justice burundaise.

La qualité des entretiens recueillis repose principalement sur la construction d'une proximité propice à la libération de la parole. Un travail de préparation conséquent et plusieurs longues séances d'entretien sont donc effectués en 2012. Plus de cent heures d'entretien ont été enregistrées.

Chacune de ces missions a été suivie et accompagnée par des **comités de pilotage** réunissant l'équipe de RCN J&D, les membres du conseil d'administration et des témoins de la série 1. Ces comités de pilotage ont permis d'asseoir le cadre méthodologique et théorique du projet. Ils ont aussi contribué à la définition des critères de sélection des témoins et notamment de critères permettant d'assurer que l'interview ne pose pas de problèmes politique (prise de position partisane), sécuritaire, physique ou moral pour l'interviewé et/ou l'intervieweur.

Belgique

Le dispositif d'accompagnement implique un renforcement de l'accompagnement apporté par les partenaires locaux. Il s'agit notamment de travailler étroitement avec des associations locales qui œuvrent dans les prisons ou dans le domaine de la réconciliation mais aussi des professionnels de la santé mentale. Grâce aux ancrages de RCN J&D dans ses pays d'intervention depuis plus de quinze ans, les associations Mi-Parec (au Burundi), le Centre Iriba et l'association Modeste et Innocent (au Rwanda) ont accepté d'accompagner la production des émissions en aidant dans l'identification, la préparation et le suivi des témoins.

Diffusion radiophonique

En 2012, RCN J&D a continué de nourrir des collaborations avec des médias publics d'envergure nationale (la Radio Télévision Belge Francophone (RTBF) et notamment la radio La Première) et a étendu petit à petit aussi son réseau parmi des radios associatives (Radio Campus et Radio Panik par exemple).

La conception d'outils didactiques et la conduite d'animations participatives

Le projet radiophonique s'est conçu avec l'idée de diffuser cette série d'émissions sur les ondes radiophoniques pour un public large. Cependant, suite au succès que la série a rencontré sur les ondes et les échos positifs des auditeurs, l'idée d'en faire un support didactique pour des débats sur les questions de crimes internationaux s'est imposée.

Animations participatives

Fin 2009, RCN Justice & Démocratie a donc mené un premier projet pilote d'une quinzaine d'animations adressées à des élèves du secondaire, des étudiants, des chercheurs, des associations actives dans le secteur socioculturel ainsi que des membres de diaspora. Suite à ces animations, des outils pédagogiques ont été développés et les douze émissions radios ont été revues dans une version courte de vingt minutes.

Animation dans une école.

En 2012, dans la suite de cette dynamique, des animations ont été organisées auprès des écoles secondaires (8 animations), du public universitaire (2 animations) et des représentants des associations de la diaspora congolaise, rwandaise et burundaise (3 animations).

Les animations réalisées auprès de la diaspora se sont cependant heurtées à la difficulté de cadrer l'action : une partie des participants voulait utiliser l'outil pour un travail d'introspection et une autre en vue d'actions concrètes au sein de leurs associations. Par ailleurs, au niveau des universités, le public a abordé ces animations de manière plus alternative (moyen de connaître un contexte) et moins de manière introspective.

Au niveau scolaire, les séances d'expérimentation conduites avec ITECO (Centre de formation pour le développement et la solidarité internationale) et la participation aux travaux du groupe « éducation au développement et monde scolaire » d'ACODEV (fédération des associations de coopération au développement), ont permis à RCN J&D de se faire connaître davantage dans le secteur de l'éducation au développement et de progressivement se positionner. RCN J&D a par ailleurs développé des formats d'animations modulables permettant de s'adapter aux besoins et aux attentes du milieu scolaire.

Le **concept des journées citoyennes**, expérimenté en 2011, se formalise petit à petit dans les écoles secondaires. Ces journées citoyennes se déroulent sur une journée et impliquent la participation directe des témoins et un rôle actif des élèves chargés de restituer les leçons de la journée. Elles permettent aussi de décloisonner le projet au-delà de la classe en impliquant l'équipe de direction et les élèves de plusieurs établissements scolaires.

Ces activités répondent aussi aux opportunités liées à l'obtention du **label de Centre de transmission de la mémoire** acquis par RCN J&D en 2010. Ce label officiel de la Communauté Fédérale belge a été instauré dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la '*transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des*

faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes'. Désormais acquis jusqu'en 2014, il institue l'organisation comme centre pédagogique des crises politiques et humaines dont il transmet la mémoire, renforçant la légitimité et le positionnement que l'organisation est en train de développer auprès du public scolaire. Le rythme des animations, en constante augmentation, reflète la reconnaissance croissante de RCN J&D par le secteur de l'éducation.

Conception de support didactiques

En conformité avec ce choix stratégique, RCN J&D a investi beaucoup de temps en 2012 dans le développement de supports didactiques adaptés au milieu scolaire, à la consolidation de son positionnement dans le secteur de l'éducation au développement et à l'établissement de collaboration avec les écoles et les enseignants.

En 2012, les outils d'animation ont été réajustés, un module de formation s'est construit et une série d'animations et de formations à l'écoute des récits de la **série radiophonique *« Si c'est là, c'est ici »*** ont été réalisées.

Pendant la mise en place du projet, la personne en charge du volet pédagogique a travaillé notamment avec ITECO (Centre de formation pour le développement et la solidarité internationale).
En outre, des séances d'expérimentation ont eu lieu avec des professeurs et des acteurs de l'éducation au développement. Ces séances d'expérimentation ont permis de s'adapter au secteur de l'éducation en ajustant les animations aux savoirs et compétences définis dans les programmes scolaires et d'affiner les questions et les thématiques par rapport au public visé par le projet.

Une méthodologie axée sur l'utilisation pédagogique des émissions radiophoniques a été développée :

'*Quelle approche construire dans les animations* ?'
'*Quelle est la spécificité des outils et comment la défendre* ?'

L'approche pédagogique développée par RCN J&D s'articule autour de l'exploitation des séries radiophoniques et vise à l'appropriation des grands principes d'humanité. Il ne s'agit pas tant de transmettre des réponses, que de faire émerger des questions et interroger le sens du droit et des pratiques démocratiques tout en invitant les citoyens à bousculer leurs représentations de la justice, de la démocratie et de la valeur de la vie ensemble.

Le photolangage, un support pour les animations dans les écoles secondaires.

Equipes actuelles, bailleurs & partenaires

Equipes actuelles

Conseil d'administration

En 2012 :

Président : Julie Goffin

Administrateurs : Françoise Dignef-fe, Thibault Leroy, Philippe Lardinois, Emmanuel Klimis, Philippe Delvoye, François Janne d'Othée, Thierry Vircoulon

Depuis février 2013:

Président : Pierre Vincke

Administrateurs : Pierre Herbecq, Jean Bofane, Véronique Lefevere, Alexandra Vasseur, Marie-Louize Sibazuri

Personnel au siège

Direction

Martien Schotsmans

Equipe Programmes

Responsable Programme Nord : Hélène Morvan

Chargée de Projet Pédagogique : Maïté Burnotte

Responsable Programmes RDC : Florence Liégeois

Responsable Programmes Rwanda-Burundi : Anne-Aël Pohu

Responsable Projet Radio : Pascaline Adamantadis

Equipe Administration Finance et Logistique

Responsable Administration-Finances-Logistique : Lionel Dehalu

Assistants Administration-Finances-Logistique : Nestor Tedne et Simone Fonda.

Assistante Administratif : Aude Gaspard

Volontaires

Anne Reding

Paul-Amédée Humblet

Michaël Pierson

Sur les terrains

République démocratique du Congo

Kinshasa

Chef de Mission-Pays : Johanne Fortin

Coordinatrice des Projets : Gaëlle Vandeputte

Coordinateur Administration-Finances-Logistique : Rood Merveille

Est

Chef de Projets : Boubacar Diabira

Coordonnateur Administration-Finances-Logistique : Laurent Palustran

Chef d'antenne à Bukavu : Eric Wynants

Chef d'antenne à Bunia : Diane Crittin

Rwanda

Chef de Mission : Benoit Joannette

Chef de Mission Adjoint : Ruben De Winne

Coordinatrice des Projets : Fanny Cachat

Responsable Analyse et Communication : Margot Tedesco

Responsable de projet: Jean-Chrysostome Rubagumya

Coordonnateur Administration-Finances-Logistique: Alexandre Lucas

Bailleurs

Organisations internationales

L'Union européenne:

L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (*IEDDH*).

Le Fonds Européen de Développement (FED).

Acteurs non étatiques et autorités locales (ANE-AL).

Les Nations Unies: Fonds pour l'égalité des sexes de l'ONU Femmes

Etats

Royaume de Belgique: Service Public Fédéral des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement; Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD); Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB); Cellule Démocratie ou Barbarie (DoB); Wallonie Bruxelles International (WBI).

Confédération suisse: Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE), Division de la Sécurité humaine et Bureau de la Coopération suisse des Grands Lacs.

Royaume des Pays-Bas (l'Ambassade des Pays-Bas en République Démocratique du Congo).

Ambassade du Royaume de Suède.

Japan International Cooperation Agency (JICA).

Partenaires

République démocratique du Congo

Partenaires institutionnels

Le Ministère de la Justice, son administration et ses services (notamment l'Ecole de formation et de Recyclage du personnel judiciaire et le service de documentation et d'études).

Le Ministère de l'Intérieur.

Ministère des Affaires Foncières.

Inspection Provinciale de la police de Kinshasa (IPKin).

Les Cours et Tribunaux de Kinshasa, du Bas-Congo, et de Kisangani.

Les juridictions militaires.

Les autorités provinciales.

Les administrations communales.

Les autorités coutumières.

Partenaires de la société civile

Ligue pour le Droit de la Femme Congolaise.

Les Barreaux de Kinshasa et Matadi.

Journalistes en Danger.

Infosud Belgique (membre du réseau Syfia).

Rwanda

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice .

Conseil national des Femmes (CNF).

Gouvernements locaux (district, secteur, cellule).

Partenaires de la société civile

Arama; Imbaraga; Haguruka; RRP+; Réseau des femmes œuvrant pour le développement rural; Association Nzambazamariya Veneranda; Avega Agahozo

Burundi

Partenaires institutionnels

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux.

Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre.

Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

Unité de Coordination du Programme National Foncier.

Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.

Partenaires de la société civile

Albinos Sans Frontières; FVS/AMADE; MIPAREC; Radio Isanganiro; RPA; RSF Bonesha; Radio nationale et Rema FM; Umuco FM; Star FM; Radio Maria

South Sudan

Institutional Partners

Ministry of Justice, Government of the Republic of South Sudan.

Publication RCN J&D

« ND'DUMUNTU NKAWE » Je suis un être humain comme toi. Portraits-récits d'Albinos au Burundi

Ce magnifique ouvrage de portraits-récits donne la parole à 12 albinos ou parents d'albinos qui décrivent au fil des pages leur quotidien semé d'embûches et de craintes et nous parlent de leur normalité, leurs aspirations, leurs projets, leurs rêves,… Les personnes albinos sont particulièrement stigmatisées au Burundi en raison de leur physique, de leur grande sensibilité au soleil qui les isole mais aussi en raison de croyances ancestrales selon lesquelles leur corps aurait des propriétés magiques. Ces récits, en français et en kirundi sont ponctués par les images de Martina Bacigalupo, une photographe italienne de l'Agence Vu, résidant au Burundi. Par ces témoignages, le livre nous incite à changer de regard sur ces hommes et ces femmes qui, en nous ouvrant leur intimité, sortent de l'anonymat et nous invitent à combattre avec eux les discriminations dont ils sont victimes.

RCN Justice & Démocratie et Albinos Sans Frontières (ASF) ont mené un projet qui vise la protection, la reconnaissance des droits et l'intégration socio-économique des personnes albinos au Burundi (N.B.: Pour tout don de minimum 50 euros à RCN J&D, vous pouvez demander cet ouvrage).

Visuels du Rapport par Costa Lefkochir

Costa Lefkochir dans son atelier.

Costa Lefkochir est né à Héraklion (en Grèce), en 1952. Il vit depuis 1976 en Belgique. Il y a fait ses études, à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège.

Costa Lefkochir travaille essentiellement l'acrylique, sur divers supports. Il trouve son inspiration principalement dans les livres. Sur la plupart de ses œuvres, on retrouve un livre scellé reprenant quelques phrases écrites par l'artiste.

Costa Lefkochir réalise des livres scellés, des livres-sculptures et des livres d'artistes avec des poètes. Il crée des également des installations pour des lieux spécifiques et lors de foires d'art contemporain ainsi que des peintures monumentales associées à l'architecture.

Une œuvre intitulée « Regard », vendue au profit de l'IRFAM.

Artiste engagé, Costa Lefkochir a créé un projet, le « Projet Togo ». Touché et inspiré par les enfants, il se sent concerné par les conditions de vie que les enfants subissent dans certains pays du monde. Lors de la première guerre du Golfe, il crée de grands papiers déchirés intitulés « Lettres aux enfants ». Il a également réalisé une série de peintures intitulée « L'Afrique piétinée ». Cette série exprime la révolte de Costa Lefkochir face à l'indifférence de certains devant les misères de

Le « Projet Togo est né en 2000. Cette année-là, l'artiste entame un échange (toujours d'actualité) à la fois artistique et humain avec des enfants d'une entité de plusieurs villages du Togo.

Plusieurs expositions sont organisées en Belgique réunissant les œuvres des petits togolais et les réponses de Costa Lefkochir. Par la vente de leurs œuvres, ils accompagnent l'initiative de l'IRFAM, l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations.

Rapport financier

Bilan					
ACTIF	**2012**	**2011**	**PASSIF**	**2012**	**2011**
Actifs immobilisés	**91.425 €**	**94.799 €**	**Fonds social**	**249.161 €**	**254.514 €**
Immobilisations incorporelles	0 €	267 €	Fonds associatifs	20.047 €	20.047 €
Immobilisations corporelles	66.691 €	62.603 €	Fonds affectés	182.291 €	182.291 €
Immobilisations financières	24.734 €	31.928 €	Bénéfice reporté (+) - Perte reportée (-)	-3.053 €	0 €
Actifs circulants	**2.702.909 €**	**2.134.819 €**	Subsides en capital	49.875 €	52.175 €
Créances à moins d'un an	227.733 €	129.317 €	**Provisions**	**37.420 €**	**37.420 €**
Placements de trésorerie		0 €	**Dettes**	**2.507.753 €**	**1.937.684 €**
Valeurs disponibles	2.422.472 €	1.976.583 €	Dettes à un an au plus	2.505.626 €	1.914.487 €
Comptes de régularisation	52.704 €	28.919 €	Comptes de régularisation	2.127 €	23.197 €
TOTAL ACTIF	**2.794.333 €**	**2.229.618 €**	**TOTAL PASSIF**	**2.794.333 €**	**2.229.618 €**

Commentaires

Le total du bilan a augmenté de 25% entre l'année 2011 et l'année 2012. Celui-ci s'élève au 31 décembre 2012 à 2.794.333€. Cette augmentation s'explique par les tranches de préfinancement reçues de nos bailleurs de fonds (UE et Suède) en fin d'année 2012 et non encore utilisées au 31 décembre 2012 pour financer la mise en œuvre des activités concernées (Uhaki Safi en RDC & amélioration de la gestion des terres au Rwanda). Ceci s'est traduit à l'actif du bilan par une augmentation des valeurs disponibles de l'association (2.422.472€ en 2012, 1.976.583€ en 2011) et au passif par l'augmentation des acomptes reçus des bailleurs de fonds (Dettes à un an au plus).

De plus, en ce qui concerne l'actif du bilan, les actifs immobilisés ont diminué de 3,5%. Cela s'explique par la légère augmentation de nos immobilisations corporelles (+4.088€) et la diminution de nos immobilisations financières (-7.194€) liée à la fermeture de notre antenne du Bas-Congo (RDC) et de notre bureau de Juba (Sud Soudan). Ces deux fermetures ont en effet permis la récupération de cautions et garanties locatives. Notons également l'augmentation de nos créances à moins d'un an (+76%) qui représentent des dépenses d'activités déjà effectuées mais non encore remboursées par nos bailleurs de fonds. En 2012, il s'agît essentiellement d'avances transmises à des partenaires et non encore justifiées au 31/12/2012.

Au niveau du passif bilantaire, les fonds affectés et fonds associatifs n'ont pas évolué. La perte enregistrée en 2012 a bien été reportée sans qu'aucune affectation n'ait été décidée. Les subsides en capital qui représentant le montant de subsides publics octroyés à l'association pour l'achat de biens d'investissements et qui évoluent au rythme des amortissements de ceux-ci ont diminué légèrement en 2012. Le fonds social de l'association représente au 31/12/2012 8,9% du total du passif. Les comptes de régularisation ont eux aussi diminué.

Comptes de résultats analytiques					
CHARGES	**2012**	**2011**	**PRODUITS**	**2012**	**2011**
Réalisation des programmes	**3.003.552 €**	**3.041.106 €**	**Subsides & cofinancement des programmes**	**3.196.454 €**	**3.231.656 €**
Rwanda	725.296 €	634.742 €	Rwanda	778.413 €	676.871 €
Burundi	601.398 €	411.397 €	Burundi	625.221 €	429.220 €
Nord (Belgique)	128.699 €	81.981 €	Nord (Belgique)	140.581 €	87.239 €
R.D.Congo	1.156.240 €	1.551.381 €	R.D.Congo	1.242.811 €	1.657.453 €
Sud-Soudan	381.771 €	355.774 €	Sud-Soudan	409.427 €	380.874 €
Explo (Haïti)	10.149 €	5.831 €			0 €
Services généraux (siège)	**211.767 €**	**207.817 €**	**Autres produits d'exploitation**	**3.962 €**	**8.703 €**
Charges financières	**-165 €**	**-5.244 €**	**Produits financiers**	**10.454 €**	**11.514 €**
Charges exceptionnelles	**300 €**	**82 €**	**Produits exceptionnels**	**1.531 €**	**146 €**
TOTAL CHARGES	**3.215.454 €**	**3.243.761 €**	**TOTAL PRODUITS**	**3.212.401 €**	**3.252.019 €**
			RESULTAT	**-3.053 €**	**8.258 €**

Commentaires

En 2012, les recettes de RCN Justice & Démocratie se sont maintenues au même niveau que l'année précédente. Elles s'élèvent à 3.212.401€, à savoir 1,2% de moins qu'en 2011. Parallèlement, les dépenses en 2012 s'élèvent à 3.215.454 €, soit une diminution de 0,8% par rapport à 2011. Comme l'année précédente, le résultat de l'association est proche de 0. Après plusieurs années déficitaires, 2011 avait en effet marqué le retour à l'équilibre des comptes de l'association, affichant un léger bénéfice. Avec un résultat négatif de 3.052€, 2012 est l'année de la confirmation de cet équilibre budgétaire retrouvé.

Les produits de l'association sont essentiellement constitués par les subsides octroyés par les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre des programmes (99,5%). Si le montant de ces subsides n'a que peu évolué entre 2011 et 2012, la répartition de ceux-ci entre nos terrains d'action a quant à elle quelque peu changé. Nos activités en RD Congo représentaient 51% de nos subsides en 2011 et 39% en 2012. En revanche, de 2011 à 2012, le Rwanda passe de 21% à 24%, le Burundi de 13% à 19,5% et notre programme Nord de 2,5% à 4,5%.

Subsides & cofinancement des programmes	2012	2011
Belgique	1.634.136 €	1.167.203 €
Union européenne	324.899 €	453.644 €
Nations unies	404.838 €	345.504 €
Suède	225.652 €	0 €
Suisse	120.981 €	35.609 €
Canada	0 €	10.577 €
Japon	352.833 €	1.156.042 €
Allemagne	0 €	29.480 €
Pays-Bas	32.909 €	0 €
Organisations internationales	0 €	3.000 €
Autres	100.205 €	30.596 €
TOTAL	**3.196.454 €**	**3.231.656 €**

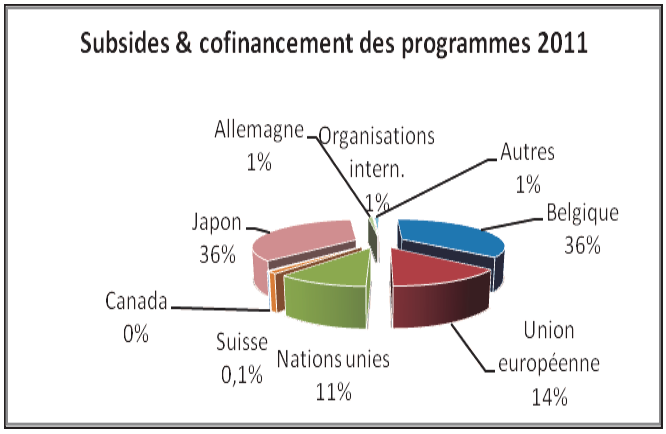

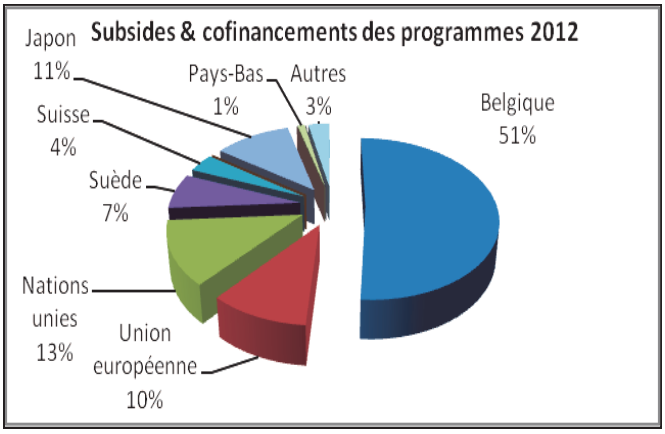

Commentaires

Le montant total des contrats signés en 2012 s'élève à 3.196.454€.

Le instances publiques belges, à savoir essentiellement la Direction Générale de Coopération au Développement (DGD) mais aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que Wallonie-Bruxelles International, représentent 51% de ce montant en 2012 alors que le ratio était de 36% l'année précédente.

Les autres bailleurs de fonds importants en 2012 sont les Nations Unies (13%) à travers UNWomen qui finance une partie du programme au Rwanda et l'Union européenne (10%). La part du Japon a diminué par rapport à 2011 en raison de la fin des activités financées par la coopération japonaise en RD Congo en mars 2012. La Suède représente quant à elle 7% des subsides de l'association en raison du nouveau contrat signé avec le Royaume de Suède au Rwanda en cours d'année 2012.

Répartition des charges

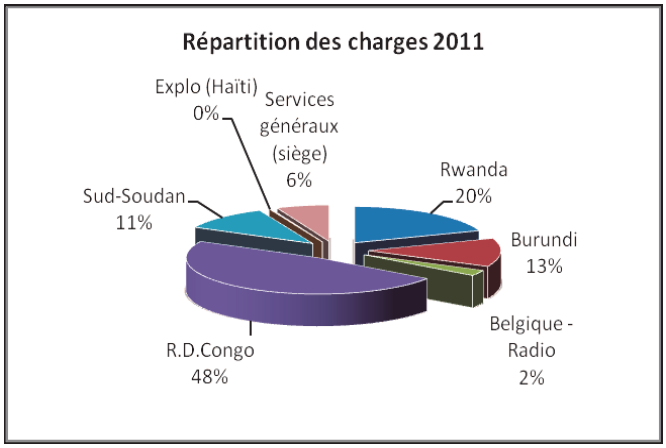

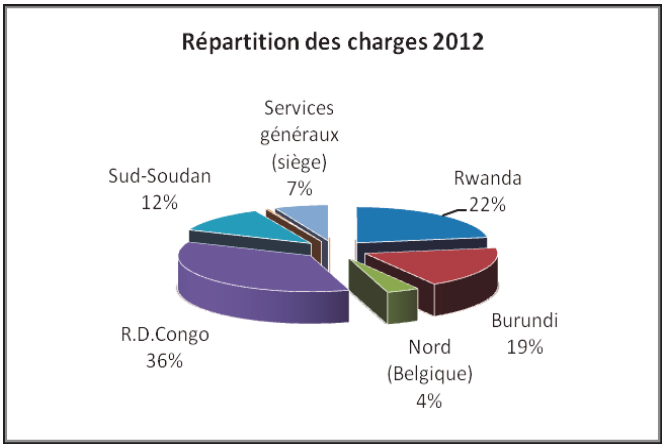

Commentaires

La RD Congo, avec un pourcentage de 36% en 2012 constitue toujours la plus grosse mission de l'association mais pas autant que l'année dernière (48%). Nos activités au Rwanda, au Burundi et en Belgique (programme Nord) ont contrebalancé cette diminution relative. Les frais du siège ont augmenté en valeur absolue de 3.950€ entre 2012 et 2011, leur proportion par rapport au total des dépenses de l'association restant stable (7%).

© Costa Lefkochir

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT
COMPTE N° 210-0421419-06 ; Avec la mention « Don »
BIC = SWIFT : GEBABEBB
IBAN : BE85 2100.4214.1906

MERCI

RCN Justice & Démocratie ASBL

Avenue Brugmann, 76/B-1190 Bruxelles
Tél.: +32(0)2 347 02 70 / Fax: +32(0) 2 347 77 99
Mail: info@rcn-ong.be / Site web: www.rcn-ong.be